

**PROCÈS-VERBAL INTÉGRAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2022**

ONT ASSISTÉ À LA SÉANCE :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir :

Monsieur BLAZY
Madame CAUMONT
Monsieur CAURO
Madame RAKOTOZAFIARISON
Monsieur BARFETY
Monsieur IDE
Madame MAILLARD
Monsieur LORY
Madame SELLAIAH
Monsieur OUERFELLI
Monsieur TOUIL
Madame BENAÏSSA
Monsieur NDALA
Madame OSSULY
Monsieur DUBOIS
Madame LAVITAL

Groupe Agir pour Gonesse :

Monsieur TIBI
Madame DE ALMEIDA
Monsieur ROUCAN
Madame DIOP
Monsieur GOURDON

Groupe Communiste et Républicain :

Madame HENNEBELLE
Madame KHALLEF

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse :

Monsieur SABOURET
Monsieur SAMAT
Madame PARSEIHIAN
Monsieur YILDIZ

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : Monsieur BARFETY à Monsieur BLAZY - Madame VALOISE à Monsieur CAURO - Monsieur RICHARD à Madame BENAÏSSA.

Groupe Agir pour Gonesse : Madame CAMARA à Monsieur TIBI.

Groupe Communiste et Républicain : Madame QUERET à Madame HENNEBELLE.

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : Madame PEQUIGNOT à Monsieur SABOURET - Madame MORATILLE à Madame PARSEIHIAN.

Absents :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : Monsieur HAKKOU.

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : Madame KIR.

Arrivée de Monsieur SAMAT à 19h10, de Madame KHALLEF à 19h11 et de Monsieur BARFETY à 21h10 annulant le pouvoir donné à Monsieur BLAZY.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à **19h05**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 30 mai 2022.

Monsieur le Maire :

« Nous allons approuver le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 30 mai dernier. Y a-t-il des observations ? Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« Il n'y a pas d'observation sur le PV en tant que tel, mais par contre sur la rediffusion de la séance, il était habituel de rediffuser la séance qui est désormais filmée et d'avoir un lien de rediffusion sur le site internet de la commune. Or, nous n'avons plus de rediffusion. Nous n'avons pas eu de rediffusion sur le site de la commune de la séance du 30 mai. Donc, je souhaiterais que la rediffusion soit dans des délais raisonnables disponible après que la séance ait lieu à chaque fois, de sorte qu'on puisse aussi réviser éventuellement ce que l'on a pu dire lors de la séance en question. »

Monsieur le Maire :

« Je suis tout à fait d'accord avec cette observation, la séance du Conseil municipal doit être rediffusée. Je ne sais pas ce qui s'est passé. Il y a une refonte du site internet, mais quand même cela n'empêche pas de rediffuser sans doute en dépit de la refonte. On verra s'il y a un problème technique avec la communication, c'est bien noté. Alors, j'ai aussi reçu le pouvoir sauf qu'il n'était pas enregistré sur mon récapitulatif de Madame Valoise à Monsieur Cauro. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 18 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 2 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 5 Abstentions

Arrivée de Monsieur SAMAT à 19h10 et de Madame KHALLEF à 19h11.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

DÉCIDE le non-maintien de Monsieur Mohammed HAKKOU dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire :

« Je vous rappelle tout d'abord que le Maire comme vous le savez, est en charge de l'exécutif du Conseil municipal et donc sous sa responsabilité et son contrôle, des délégations sont données à des Adjoints et à des Conseillers municipaux, mais de la même manière et sur la base des mêmes textes, le Maire peut à tout moment procéder au retrait de ces délégations et sous réserve que cette décision ne soit pas dictée par des motifs qui seraient étrangers à la bonne marche de l'administration communale. Il est rappelé d'ailleurs selon une jurisprudence constante, que la décision par laquelle le Maire rapporte la délégation consentie à un Adjoint ou à un Conseiller n'a pas le caractère d'une sanction. Par ailleurs, une mesure abrogeant une décision de nature réglementaire n'entre dans aucune des catégories de décision en vertu de la loi et doit être motivée ni par voie de conséquence donner lieu à une procédure contradictoire. Ainsi, les retraits de délégations n'ont pas au regard de cette jurisprudence à être précédés d'une telle procédure. À ce titre, le retrait de délégations qui prend la forme d'un arrêté du Maire n'a pas besoin d'être motivé formellement. Le retrait de délégations à un Adjoint à titre définitif s'accompagne d'une procédure spécifique qui conduit à devoir demander aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le non-maintien de ce dernier dans ses fonctions et c'est cette procédure, qu'aujourd'hui, nous allons mettre en œuvre, suite à la confirmation de la décision que j'ai prise de retirer toute délégation à Monsieur Mohammed Hakkou. Évidemment, cette décision et le vote qui interviendra, n'a pas pour effet de l'exclure de l'assemblée délibérante au sein de laquelle il continuera de siéger en qualité de Conseiller municipal.

Enfin, dernière précision, le non-maintien de l'élu dans sa fonction d'Adjoint a pour conséquence de rendre le poste d'Adjoint précédemment occupé vacant. Alors, ce que je demande et le vote que je demande au Conseil municipal, c'est de décider de ne pas maintenir Monsieur Mohammed Hakkou dans ses fonctions d'Adjoint de quartier, de prendre acte de la vacance du poste d'Adjoint de quartier, de préciser que les sujets qui découlent de cette vacance de poste feront l'objet d'un prochain Conseil municipal le cas échéant et de préciser que Monsieur Hakkou siégera désormais au sein de l'assemblée délibérante en qualité de Conseiller municipal et de dire qu'il sera effectué une mise à jour du tableau des élus – ça, c'est classique – et évidemment c'est une déclinaison logique. Alors, là, cette délibération peut être prise évidemment selon deux modalités : c'est le principe du scrutin public, c'est-à-dire à main levée, mais qui peut être aussi à bulletin secret si un tiers des membres de l'assemblée le demande. Qui souhaite intervenir sur le sujet ? Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« Je dirais que c'est dommage que l'intéressé ne soit pas là et qu'on ne nous apporte pas plus de précisions sur les raisons profondes du choix que vous faites d'évincer Mohammed Hakkou de son poste d'Adjoint puisqu'en fait vous l'aviez déjà sanctionné en lui retirant ses indemnités. Donc, là, je dirais que c'est comme le rasoir à double lame, vous avez passé la première lame et là, vous passez la deuxième lame, mais enfin il y a des raisons profondes qu'il aurait été utile de donner aux membres du Conseil municipal. Nous, de notre côté, si vous voulez, les affaires qui concernent la majorité, on considère que ce n'est pas à nous de les trancher. De la même manière que quand les Adjoints avaient été désignés, nous n'avions pas participé au vote. Nous ne participerons pas au vote du retrait de délégations et de toute façon à chaque fois qu'il y a des mouvements internes à la majorité, nous n'en sommes pas. Nous considérons que notre position, c'est de ne pas voter les délibérations que vous proposez dans cette direction-là pour vous laisser juge. »

Monsieur le Maire :

« J'entends bien. J'enregistre cette explication de vote. Je peux préciser que, mais évidemment ça vous le savez tous, l'année dernière il y a eu une première étape dans ce retrait de délégations et un premier vote ici au Conseil municipal. J'ai eu l'occasion évidemment d'en rediscuter avec l'intéressé et vous savez que la position que j'avais prise à l'époque, il y a un an, c'était de dire : « Je maintiens son titre d'Adjoint » et à lui-même, je lui ai indiqué qu'il avait la possibilité évidemment de pouvoir regagner ses galons, en quelque sorte s'il voulait et s'il en faisait la bonne démonstration. Je rappelle qu'il était en charge de la sécurité et à bien des égards, je dois constater qu'il n'y a pas eu, non seulement l'exercice de la fonction qui avait justifié le retrait de délégations, mais il y a de plus, et plus récemment, sur cette question quand même où un élu doit être exemplaire un comportement de sa part qui ne l'a pas été. Quand on enfreint un arrêté du Maire qui interdit les barbecues sur l'espace public et qu'on est filmé avec la vidéoprotection évidemment et qu'on est verbalisé, je considère qu'il est difficile de pouvoir accepter et en quelque sorte, le titre d'Adjoint au Maire nécessite un comportement exemplaire. Je ne serai pas plus long sur le sujet, mais je crois que c'est assez éloquent. Je vais soumettre au vote. Est-ce qu'on est sur un scrutin public ou est-ce qu'il y a une demande ? Vous voulez intervenir ? Allez-y ! »

Monsieur YILDIZ :

Bonsoir à tous. Alors, moi j'ai une question assez simple. Il y a quand même, vous l'avez lu, sous réserve que sa décision ne soit pas dictée par des motifs qui seraient étrangers à la bonne marche de l'administration communale. Il y a eu comme l'a dit tout à l'heure Monsieur Sabouret deux étapes. Moi, je considère qu'il s'agit en réalité d'une double sanction : une première fois, vous avez sanctionné et tout le monde le sait Monsieur Mohammed Hakkou. J'ai une question simple, est-ce que cette décision que vous venez de prendre, qui est la deuxième étape qui l'exclut en réalité de la majorité municipale est liée de près ou de loin à sa démarche de se présenter aux dernières élections législatives parce que les deux décisions interviennent à des moments assez étranges dans le calendrier, puisque la première est intervenue après les élections départementales et la seconde intervient une semaine après les élections législatives. Est-ce que Monsieur Hakkou a été sanctionné parce qu'il s'est présenté aux dernières élections législatives ? »

Monsieur le Maire :

« Comme vous l'avez remarqué vous-même en le disant, l'année dernière c'étaient les élections départementales, mais que je sache Monsieur Hakkou n'était pas candidat. Donc, il ne s'est pas présenté aux élections départementales et le sujet n'était pas là, c'est parce que c'était son absence et le fait qu'il n'ait pas exercé sa délégation pendant de longs mois qui avait justifié ma position. Je parlais de sécurité, sujet évidemment sensible et j'ai donné l'explication, il y a un instant, sur ce qui a été ma décision. Je ne vais pas y revenir et je n'ai pas à commenter plus comme d'ailleurs, mais j'ai quand même commenté. J'aurais pu très bien ne dire strictement rien conformément à la loi. Très bien. J'ai expliqué et je m'en tiens à cette explication. »

Monsieur YILDIZ :

« C'est quand même soumis à l'appréciation du Conseil municipal. Vous dites au Conseil municipal, ça n'a rien à voir avec les élections législatives. »

Monsieur le Maire :

« Écoutez, c'est bien ce que je crois avoir dit en vous répondant puisque j'ai dit autre chose. »

Monsieur YILDIZ :

« Très bien. »

Monsieur le Maire

« Voilà. Alors, si on est sur un scrutin public, je vais vous demander donc de voter à main levée, en vous demandant si vous êtes pour la proposition que je fais s'agissant donc de Mohammed d'Hakkou de lui retirer le titre d'Adjoint et sa délégation de façon définitive. Qui est pour ? La majorité. Qui ne prend pas part au vote puisque j'ai compris qu'il n'y aurait pas d'abstentions ? L'opposition. Merci. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 18 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 6 Ne participent pas au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

APPROUVE l'aménagement et l'organisation du temps de travail relatif à la mise en place des 1 607 heures.

Monsieur le Maire :

« Merci, Madame Hennebelle. Nous allons engager la discussion et je laisse donc le débat s'engager, j'aurai l'occasion d'intervenir ensuite. Qui souhaite intervenir ? Oui. Monsieur Lory ? »

Monsieur LORY :

« Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je voulais faire un petit rappel parce que les 1 607 heures ne sont que l'application pour les collectivités territoriales des 35 heures qui est une loi qui est relativement ancienne parce qu'elle a été votée pour la première fois en 1998 par certaines personnes et donc elle a été appliquée entre l'an 2000 et 2002. Donc, ça fait quand même une vingtaine d'années que cette loi existe et qu'elle est appliquée à peu près partout en France. Les collectivités territoriales comme le monde hospitalier avaient le droit à un régime un peu dérogatoire. C'est une réforme qui était vue comme sociale au départ parce que l'objectif, c'était de donner du temps libre pour les travailleurs suite à la réforme déjà de 1982 qui avait abaissé la durée du temps de travail de 40 à 39 heures. Ce changement peut et est certainement perçu comme un recul social par de très nombreux agents de la Ville, mais c'est une évolution, c'est une adaptation d'une réforme qui est ancienne. La plupart des travailleurs travaillent déjà aux 35 heures depuis presque 20 ans. Ce n'est pas comme si c'était une loi qui venait d'être créée et qui était imposée de force à la Ville.

Ça fait 20 ans que la Ville aurait dû travailler et peut-être que là c'est une erreur de notre part de ne pas avoir mené cette réforme plus tôt, mais voilà de fait les enjeux étaient importants pour la collectivité pour les agents et donc finalement cette réforme est arrivée, un dialogue a été ouvert pour essayer de minimiser au maximum les impacts négatifs sur les agents, mais aussi sur les services publics parce que c'est ça qu'il faut avoir en tête, c'est que nous sommes au service du public. Je travaille dans la Fonction Publique d'État, mais je travaille au service du public et sans le public je n'aurais pas de travail et donc c'est une chose qu'il faut prendre en compte, c'est que les modes de vie changent, mais le service public reste la base élémentaire importante pour tous les citoyens et nous, collectivités territoriales, nous devons offrir aux citoyens un service public de qualité et je sais que les agents de la collectivité de Gonesse ont à cœur d'offrir ce service public de qualité aux habitants. Je sais que des réunions ont été organisées, des rencontres ont été faites pour justement essayer de faire des propositions, pour écouter les doléances des uns et des autres pour essayer de proposer la meilleure ou la moins pire des solutions. J'ai moi-même participé au comité technique et force est de constater que certaines organisations étaient là pour discuter, pour essayer d'arracher un maximum de choses pour les agents. D'autres ont préféré mener la politique de la chaise vide, c'est un choix, mais voilà à un moment donné nous avons un devoir de service public et il faut aller de l'avant et c'est pour cela qu'à titre personnel je voterai cette adoption des 1 607 heures parce que je suis persuadé que les agents ont eu des temps de négociation avec la collectivité territoriale et j'aime à croire que la meilleure des solutions est apparue. »

Monsieur le Maire :

« Merci, Monsieur Lory. D'autres intervenants ? Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui. Alors, je crois que c'est un dossier important qui nous est présenté ce soir au Conseil municipal et je débiterai mon analyse de ce dossier en soulignant quand même qu'il y a un fort mécontentement des personnels aujourd'hui qui nous est remonté sur les conditions de mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps de travail qui nous est présentée dans ce dossier, mais aussi plus largement sur le climat social dégradé dans la commune. Cette réforme du temps de travail contribuant à cette dégradation du climat social, mais n'en étant d'ailleurs pas le seul élément. Il y a une grève qui a été très suivie, il y a un peu moins d'un mois, des ATSEM, des animateurs, du personnel de ménage, des agents qui n'étaient pas habitués à être massivement en grève et qui là se sont mobilisés tellement fortement qu'on a dû fermer des cantines, fermer des accueils périscolaires et ils se sont mobilisés pourquoi ? Ils se sont mobilisés parce qu'ils sont pénalisés par les arbitrages qu'on est en train de faire à Gonesse, des arbitrages qui sont défavorables à leurs conditions de travail, aussi à leurs conditions de rémunération. Alors, j'attends des explications, mais nous, on nous a expliqué puisque moi, je suis allé les rencontrer, j'ai eu quelques échanges et plusieurs m'ont expliqué que la réforme si elle leur est appliquée leur fait perdre de la rémunération. Je pense que la base qu'on doit avoir d'autant plus qu'on a beaucoup de catégories C dans les collectivités territoriales, les catégories C en particulier dans les communes, c'est l'immense majorité des personnels des communes. L'immense majorité, ce sont les catégories C et les catégories C, ce sont les plus faibles rémunérations. Dans le contexte en plus aujourd'hui de l'inflation, du coût de la vie qui est particulièrement élevé en Île-de-France, je pense qu'il y a un préalable qu'on doit fixer, c'est que personne ne doit perdre de la rémunération avec l'application de la réforme du temps de travail. Alors, ces choses étant dites, je voudrais ajouter un élément, c'est qu'on avait eu un début de discussion lors du précédent Conseil municipal (le Conseil municipal du 30 mai) à l'occasion du sujet sur les subventions aux écoles. On avait abordé, mais de manière très indirecte cette question de la grève à l'époque des personnels d'animation, du périscolaire, des cantines et on nous a répondu : « Mais on ne fait qu'appliquer la loi. » Je suis désolé, mais on choisit la manière d'appliquer la loi. Par ailleurs, j'entends ce qui est dit sur le Préfet qui a assigné la Ville, qui a retiré son assignation, donc aujourd'hui on n'est pas sous le coup d'une procédure du Préfet, on pourrait encore temporiser d'autant plus que vous n'ignorez pas qu'il y a une question prioritaire de constitutionnalité qui a été posée sur la validité de la loi Transformation Fonction Publique, en fait la loi qui a mis en demeure en quelque sorte les collectivités d'appliquer la règle des 1 607 heures et que cette question prioritaire de constitutionnalité pourrait venir au nom de la liberté communale, au nom de l'article 72 de la constitution qui prévoit qu'il y a une libre administration des collectivités territoriales, bien entendu dans le cadre fixé par la loi, mais il y a une libre administration des collectivités territoriales. Donc, je pense qu'il faudrait attendre le résultat de la question prioritaire de constitutionnalité pour savoir si le

texte législatif qu'on est en train d'appliquer véritablement il faut le faire ou il ne faut pas le faire et puis on nous a dit aussi : « On fait de la concertation. »

Non, en réalité ce qu'on est en train de voir, c'est qu'on ne fait pas de la concertation, il n'y a pas d'accord avec les organisations représentatives des personnels. En réalité, c'est du passage en force que l'on a là. C'est un système descendant, vertical, autoritaire de passage en force que vous voulez faire passer pour de la concertation auprès des membres du Conseil municipal appelés à voter votre délibération ce soir. Pour conclure, naturellement on votera contre cette délibération et on voudrait quand même signaler que la manière de gérer les difficultés sociales actuellement avec le personnel, c'est une manière perdant-perdant-perdant. C'est-à-dire que c'est perdant pour la municipalité, c'est perdant pour les personnels, c'est perdant aussi pour le service public et moi je suis très inquiet de voir la dégradation du service public à Gonesse si on a un climat social dégradé, si on a des agents dans des situations de fatigue qui ne leur permettront pas de tenir leur poste aisément. Il y a le risque aussi de départ vers d'autres collectivités que nous risquons d'avoir en ayant une approche qui est au détriment finalement des agents déjà en place. Vraiment la crainte qui est la nôtre, c'est que dans cette histoire vous fassiez perdre tout le monde et je terminerai en disant qu'on a un contexte d'inflation forte, on a un contexte de difficulté économique croissante auquel nous allons être confrontés avec des revendications fortes et qui sont légitimes aujourd'hui des agents publics en matière de revalorisation du point d'indice, mais aussi de régime indemnitaire et il faut traduire les revendications dans les actes d'autant plus dans une commune qui se prétend de gauche. Il faut absolument qu'à un moment donné les discours et les actes soient mis en cohérence les uns avec les autres. »

Monsieur le Maire :

« Merci pour cette intervention à laquelle j'aurai sans doute l'occasion de répondre tout à l'heure. Monsieur Cauro. »

Monsieur CAURO :

« Oui. Alors, Monsieur Sabouret, moi je suis surpris vraiment de votre intervention parce que pour quelqu'un qui prétend vouloir exercer les plus hautes responsabilités dans la commune, je pensais que vous auriez un peu plus le sens des responsabilités et vous ne feriez pas de la démagogie ce soir, mais on a l'habitude de la démagogie. Le sens des responsabilités, c'est aussi de respecter la loi. Il y a une loi qui a été votée, après on est pour ou on est contre. Quand moi, je me suis fait flasher à 34 kms/h à Paris, c'est 30. Je paye parce que je n'ai pas respecté la loi, même si je trouve que c'est aberrant de rouler à 30. C'est la même chose ici, la Ville n'était pas pour cette loi. D'ailleurs, on est la dernière Ville du Val-d'Oise à l'appliquer. Cela veut dire aussi qu'on a essayé au maximum de repousser cette échéance. Madame Hennebelle vous a expliqué que le Préfet nous avait mis au tribunal. On s'est aussi engagé et si la Ville s'est engagée à délibérer avant la fin juin, il faut aussi qu'on respecte la parole de la Ville parce que c'est important. Alors, ensuite, quand il y a eu des grèves, je pense qu'il faut le reconnaître, il y a certainement eu à un moment une mauvaise communication, des malentendus et des choses qui ne sont pas passées, mais comme le soulignait Monsieur Lory, quand on pratique la politique de la chaise vide, forcément il y a des malentendus et de la mauvaise communication parce que quand on n'est pas là pour discuter, après on ne peut pas nous reprocher de ne pas négocier. Or, Monsieur Sabouret, vous nous reprochez de ne pas négocier, mais si on a négocié avec ceux qui étaient présents. On a modifié notre projet. On a été jusqu'au bout des journées qu'on pouvait donner par rapport à la loi. On a pris des engagements aussi pour qu'il n'y ait pas de perte de salaire pour les animateurs parce que je pense que c'est de ça dont vous vouliez parler et moi je comprends qu'il y ait une inquiétude dans le personnel parce que forcément il y a une réforme qui conduit à perdre des jours de congés. Il y a une inquiétude, mais il y a aussi le sens du service public. Il y a aussi la gestion de la Ville. Il y a les employés municipaux. Il y a aussi tous les Gonessiens qui payent des impôts et il faut aussi un équilibre entre les deux et je pense que si on veut un climat social serein, ce n'est pas en soufflant sur les braises qu'on a ce climat social serein, c'est en négociant et quand on ne vient pas à la table des négociations, on ne peut pas se plaindre. Moi, je pense que la Ville a fait des propositions. La Ville est ouverte pour discuter. Aujourd'hui, on doit voter sur ce projet et on est toujours perdant quand on pratique la politique de la chaise vide. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Yildiz. »

Monsieur YILDIZ :

« Deux remarques. La première, pour répondre à Monsieur Lory qui disait qu'en effet, la réforme des 35 heures, c'est il y a une vingtaine d'années parce que vous reprochiez au Maire de ne pas avoir appliqué plus tôt cette réforme des 1 607 heures. Ce que j'ai compris. Il y avait une dérogation jusqu'en 2019 et l'immense majorité des collectivités territoriales ont fait usage de cette dérogation pour ne pas appliquer cette réforme des 1 607 heures et beaucoup d'entre elles sont réticentes et l'ont faite soit à reculons soit pas encore parce que la Ville de Gonesse n'est pas un cas isolé. Tout ça pour vous dire que cette réforme, je suis étonné que vous en fassiez la promotion ou alors il ne fallait pas rejoindre la majorité municipale. La deuxième remarque, c'est sur le choix des cycles parce qu'il y a une annexe à la délibération avec un certain nombre de cycles de travail (35 heures, 36, 36,15, 37, etc.) avec à côté un certain nombre d'agents. Comment est-ce qu'on a déterminé ? J'ai l'impression qu'on a pris agent par agent et on a opté à chaque fois pour un cycle de travail. Est-ce que les agents ? Alors, évidemment, on doit tenir compte des nécessités du service public, de la continuité du service public, etc., mais est-ce que les agents ont eu leur mot à dire ? À quel niveau s'est faite la négociation ? À quel niveau se sont faits les échanges ? Parce qu'il y a dans cette réforme évidemment des gagnants et des perdants et il y a un certain nombre de gens qui vont retrouver leur nombre de congés qu'ils avaient auparavant et il y a d'autres agents municipaux qui vont les perdre et qui ne vont pas forcément les perdre pour de bonnes raisons puisqu'ils pourraient faire valoir un certain nombre d'arguments qui justifieraient un cycle de travail plus important et un nombre de congés correspondant plus important également. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Tibi et ensuite Madame Hennebelle apportera de premières réponses. »

Monsieur TIBI

« Oui, moi ça ne va pas être long. Après tout ce qui a été dit, les 1 607 heures doivent être appliquées et il faut que nous le fassions. Nous le ferons. Ce sont 35 heures de travail effectif et au-delà bien évidemment ce sont des heures supplémentaires. Moi, j'ai toujours dit que toute peine mérite salaire. De ce côté-là tout le monde le sait. S'il y a besoin de faire des heures supplémentaires, bien évidemment à partir du moment où on demande à faire des heures supplémentaires, il faut qu'elles soient payées et c'est clairement indiqué dans le rapport et que, bien évidemment, les heures supplémentaires, lorsqu'on dit qu'elles peuvent être payées, c'est l'heure normale et après les 25 % c'est en fonction de la Direction, donc du patron puisque dans le privé c'est comme ça, c'est le patron qui décide si c'est du RTT ou si on paye les 25%. Là, dans la délibération, c'est bien indiqué soit RTT soit payé. Partant de là, à partir du moment où on demande puisqu'il y a des tranches d'horaires, moi je suis désolé s'il y a des tranches d'horaires, le travail effectif c'est 35 heures. Au-delà bien évidemment, ce sont des heures supplémentaires. Ça ne peut pas être autre chose. Alors, c'est ce qui est indiqué dans le rapport. Moi, c'est ce que je lis. Après, concernant les grèves, je me suis permis d'intervenir, enfin même pas on m'a interpellé et moi j'ai été surpris et je rejoins Monsieur Cauro concernant ces grèves-là, c'est qu'à partir du moment où il y a de la discussion, il y a toujours des négociations, très sincèrement je vois mal venu qu'on fasse des grèves, très sincèrement parce que ça ne fait pas avancer le débat, ça oppose plutôt deux camps et je crois qu'une grève on peut la faire lorsqu'on arrive à un moment où il n'y a plus de dialogue possible. Là, je le comprends. Au quotidien, il n'y a pas de souci, mais on m'a toujours appris que dans le dialogue on arrive toujours à trouver un chemin convergent et là tout le monde sera gagnant. Alors, bien évidemment, par rapport à cette loi de 1 607 heures, il y a beaucoup d'impositions qui nous sont faites par le gouvernement et donc on se doit de les mettre en application. On essaye et je pense que ma collègue Madame Hennebelle a fait le maximum avec tous ses collègues et avec bien évidemment les syndicats pour essayer de discuter entre vous. Après, il y a eu une rupture. Où il y a eu une rupture ? Je ne sais pas ce qui s'est passé, peu importe, mais je crois qu'il faut retourner dans le dialogue. Là aujourd'hui, on doit passer et j'ai entendu ce qu'a dit Madame Hennebelle et on a bien dit qu'on faisait une revoyure. Si j'ai bien compris, on faisait une revoyure après avoir fait un essai. Donc, ça laisse sous-entendre que pendant cette période-là les négociations continueront puisque de toute façon la revoyure chez moi, c'est qu'on va voir la mise en place de cette manière, ils vont voir le travail qui est fait et partant de là si au bout effectivement il n'y a pas moyen de s'entendre, là je comprendrai la grève. Je comprendrai.

Même si en me mettant de ce côté-là, on dirait : « Bon, je préférerais qu'il n'y ait pas de grève, », mais si vraiment il y a une mésentente, il y a une mésentente. Après, il ne faut pas non plus parce que très sincèrement je vais reprendre un petit peu ce que vous avez distribué, quand je vois ce qu'on demande en pénibilité et tout, il faut être sérieux. Le maxi qui est autorisé par l'État, on ne peut pas aller au-delà et ensuite ça rentrera dans les discussions par la suite. Voilà. Notre position à nous, c'est celle-ci, ce sont 35 heures travaillées effectives. Au-delà, c'est ce que moi je pratique dans le privé et mes gars sont contents avec ça. Je pense que de l'autre côté et aux côtés de la collectivité, ça doit être pareil. »

Monsieur le Maire :

« Merci. On aimerait bien pouvoir continuer à délibérer dans le calme nécessaire. Ça frise le trouble à l'ordre public. Je rappelle qu'un Conseil municipal ne peut pas être troublé dans son déroulement, c'est du trouble à l'ordre public. C'est une infraction. Je conseille à Monsieur Kheche de faire cesser ce bruit faute de quoi il pourrait avoir quelques soucis. Madame Hennebelle, quelques éléments de réponse si vous pouvez vous faire entendre. »

Madame HENNEBELLE :

« Déjà, je voudrais faire un rappel sur les 35 heures. En 2000 effectivement, il y a eu une réforme pour les 35 heures. C'était une loi sociale parce que les 35 heures, c'était fixé comme un plafond. En 2019, la loi de la transformation de la fonction publique a une tout autre visée. On le sait tous ici, c'est essayer, c'est tenter de faire disparaître le service public pour le remplacer par le service privé. En plus, ces 35 heures, ce n'est plus du plafond, c'est du plancher. C'est donc un minimum que doivent faire les agents. Ce qui nous a donc amenés à supprimer ces congés dits extra-légaux par le gouvernement. En ce qui concerne la concertation, depuis le début de l'année, la concertation a eu lieu. Quoi qu'en disent certains syndicats. Déjà une première réunion a été tenue par Monsieur le Maire devant tous les responsables, directeurs, chefs de service. Ensuite, avec la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines, nous avons également réuni à nouveau les Directions pour discuter avec, leur donner un fil conducteur et leur demander de regarder avec leurs agents pour maintenir le service dans l'état où il doit être accompli en tenant compte de l'ouverture de la Mairie, de la charge de travail, l'organisation du travail en se rapprochant des 35 heures. Les directeurs ont dans la grande majorité joué le jeu et ont fait remonter la concertation et le choix des équipes, de leurs services, sur un choix d'heures. C'est pour ça que dans mon rapport, j'ai dit prendre en compte la diversité d'aménagement et d'organisation du travail, c'est-à-dire que tout le monde n'est pas à 35 heures effectivement. Il y a des services qui ont demandé 36 heures. Il y a des services qui ont demandé 37 heures, etc. Et c'est pour cela aussi que nous avons acté une limite à 37,30 heures parce qu'effectivement certains avaient demandé 38, 40 heures, ce qui n'était pas dans l'esprit de la loi et ce qui n'était pas ce qui correspondait à ce que les syndicats nous demandaient. Les syndicats nous disent : « Les agents sont fatigués, le travail est difficile, les conditions ne sont pas bonnes, il faut donc réduire le temps de travail. » Et en même temps à côté, le syndicat nous dit : « Il faut leur redonner des jours de congés, donc les faire travailler plus que 35 heures pour qu'ils aient des RTT. » Les RTT, ce n'est pas du temps de repos. Les RTT, c'est de la récupération du temps de travail effectué. Voilà. C'est pour cela qu'on a voulu travailler aussi sur la pénibilité tout en sachant qu'on est limité sur le nombre et la pénibilité, ce sont des jours de repos qui ne sont pas du tout impactés par des congés, par un arrêt maladie. Vous avez 6 jours de repos. Quel que soit le temps de travail que vous faites, vous aurez vos 6 jours. Vous avez 15 jours de RTT. Si vous ne faites pas vos 37,30 heures, vous n'aurez pas vos 15 jours de RTT. Voilà. Donc, la concertation a bien été faite. Après, au niveau des syndicats, je m'excuse, mais depuis le mois de janvier, je reçois mensuellement les syndicats, depuis très longtemps, depuis que je suis élue au personnel et ma collègue avant le faisait également tous les mois. Tous les mois, nous discutons. Depuis janvier, même avant, nous avons commencé à discuter des 35 heures, sauf que quand un syndicat ne fait que demander toujours la même chose, monétiser tous les jours payés, augmenter les jours de congés supprimés, augmenter jusqu'à 10-15, voire 20 le nombre de jours de repos, de pénibilité, on ne peut pas avancer. Une fois qu'on leur a répondu une fois, deux fois, que ce n'est pas possible, que par la loi on ne peut pas et que payer tous les jours de repos supprimés, la municipalité ne peut pas, le budget ne nous le permet pas. Dans le contexte actuel, je pense que tout le monde peut le comprendre. Donc arrive un moment, peut-être qu'on a raté des choses parce qu'on a ressassé, ressassé sans arrêt la même chose et on n'a pas avancé comme on a voulu. Voilà. On a reçu avant les préavis de grève. On a reçu comme la loi nous le demande le syndicat appelant à la grève. On a tenu toujours nos mêmes

propositions, toujours nos mêmes explications, apparemment elles ne peuvent pas être entendues. On peut le comprendre, mais il ne faut pas dire qu'il n'y a pas eu de discussions.

Voilà à peu près ce que je voulais répondre. Alors, oui, il y aura une évaluation. On s'est engagé. C'est écrit dans la délibération. À partir de septembre, ce sera mis en place. Jusqu'au mois d'octobre, on va observer. Les directeurs et chefs de services vont faire remonter ce qui va et ce qui ne va pas. Nous-mêmes, les élus dans nos services, on va regarder et discuter avec les agents et au mois de novembre on verra s'il y a nécessité de revoir, de recalculer, de repasser devant le Comité technique et ensuite devant le Conseil municipal pour arriver au mois de janvier à une organisation fixe. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Merci. C'est difficile de débattre avec cette ambiance qui est à l'extérieur, qui perturbe le bon déroulement de la séance. Sur ce point-là, alors je voudrais savoir s'il y a d'autres interventions. Monsieur Yildiz. »

Monsieur YILDIZ :

« Je précise ma question. Est-ce que les agents, agent par agent, ont pu émettre un vœu sur le cycle de travail ? Parce que j'ai bien compris que c'étaient les chefs de service et les Directions, mais ce n'est pas... Moi, je voudrais savoir si un agent a pu dire s'il préférerait 35 heures, 36, 37,30, 38 ? Évidemment, après il y a une négociation qui se fait avec le chef de service, avec le Directeur, avec la Direction Générale en tenant compte des besoins du service, mais est-ce que vous avez une liste, un recensement de l'intégralité des agents avec pour chacun d'entre eux sans le nom évidemment la proposition qui a été faite par l'agent ? »

Monsieur le Maire :

« Alors, question-réponse, Madame Hennebelle. »

Madame HENNEBELLE :

« Alors, je vous ai dit que chaque chef de service a réuni son équipe. À l'intérieur, dans une réunion, le chef... »

Monsieur le Maire :

« Attendez, là, je rappelle que le public ne peut pas intervenir sinon c'est aussi une perturbation et là je serai obligé sinon de décréter le huis clos. Bien. Alors, répondez. Seule, Madame Hennebelle parle. »

Madame HENNEBELLE :

« Les chefs de service ont fait des réunions de leurs équipes. À l'intérieur de ces réunions, je n'ai pas participé à toutes les réunions, mais la question a été posée. Je suppose que les agents se sont exprimés. Après, qu'on vienne me dire : « Les agents n'osent pas parler en réunion devant Monsieur le Maire ou devant moi. » « Les agents n'osent pas parler devant leur hiérarchie. », c'est une question de responsabilité. Quand c'est son poste de travail, on prend la parole et on dit ce qu'on pense. Moi-même et la Direction Générale, nous sommes allés à la rencontre des agents où il y avait le plus de problèmes (les agents de restauration, les ATSEM, les agents d'entretien), on les a réunis encore après. On les a réunis au moins deux ou trois fois après le Comité technique. On les a réunis. On leur a expliqué. Après, personnellement, je n'ai pas reçu tous les agents un par un. C'est impossible. »

Monsieur YILDIZ :

« C'est très simple. Vous faites une fiche individuelle. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Yildiz, vous n'avez pas la parole pour l'instant. Monsieur Yildiz, je sais bien, mais je vous vais vous recruter à la DRH si vous voulez la prochaine fois. Écoutez, on vous expliquera. Un petit stage à la DRH vous fera du bien. Monsieur, vous avez la parole. »

Monsieur SABOURET

« Vous nous rappelez tous à l'ordre, mais enfin je trouve quand même qu'il y a deux choses qui sont désagréables dans les débats qu'on a au Conseil municipal. La première chose qui est désagréable, c'est qu'à chaque fois qu'on soulève un problème, on a Monsieur Cauro qui nous explique : « Mais vous comprenez, c'est de la démagogie. » Alors, on parle DRH, c'est de la démagogie. Le P.L.U., c'est

de la démagogie. Les finances, c'est de la démagogie. À chaque fois qu'on intervient, c'est de la démagogie. C'est la première chose qui est désagréable, mais il y a une deuxième chose qui est désagréable aussi, c'est qu'on pose un certain nombre de questions.

Monsieur YILDIZ a posé une question qui est une question simple. On nous apporte des réponses, sauf que je n'ai pas dit qu'on ne nous répondait pas, mais sauf que les réponses qu'on nous apporte au Conseil municipal, c'est comme la réponse la dernière fois en nous disant : « On n'était pas prévenu pour les histoires de grève ou ce n'est pas nous, c'est le national », les réponses qui nous sont données, dès qu'on va vérifier ces réponses-là, on se rend compte qu'on nous raconte des sornettes ici en Conseil municipal. Ce sont les deux choses qui sont désagréables. Sur le fond, ce que l'on constate dans les tableaux que vous faites, c'est qu'il y a très peu d'agents qui sont à 37,30 heures. La plupart en fait sont scotchés sur les 35 heures, ce qui fait qu'en réalité le nombre de jours de RTT qu'ils vont avoir va être de 0. Parce que quand on est à 35 heures, on a 0 JRTT. Écoutez, sur le premier tableau, la liste la plus longue des agents, elle est sur ce schéma-là. Ensuite, si les heures supplémentaires amènent à monter à 37,30 heures ou davantage, en gros ce qu'on est en train de nous dire, c'est que ça va se payer sous forme de JRTT. D'ailleurs, je poserai une question à Françoise Hennebelle qui nous a parlé tout à l'heure de quelque chose que je n'ai pas compris, qui nous a dit : « Un syndicat demande à monétiser les jours payés. » Alors là, je n'ai pas compris de quoi il s'agissait. C'est monétiser les jours de congés supprimés. D'accord. Parce que je n'avais pas compris le concept. J'ai perdu le fil. Ce que je voulais dire, c'est que la plupart des agents sont aux 35 heures. Là en ce moment ce qu'on est en train de faire, c'est qu'on est en train de réduire le nombre de congés et de ne permettre aux gens qui vont faire des heures supplémentaires que de le rattraper probablement sous forme de RTT s'ils veulent garder le même nombre de jours que le nombre de jours qu'ils ont aujourd'hui. Enfin, je termine par une chose. On constate à travers les mouvements sociaux, les débats que nous avons eus, qu'on n'est pas prêt aujourd'hui à appliquer dans des conditions sereines la réforme. Quelle nécessité a-t-on de voter aujourd'hui le dernier jour ou quasiment le dernier jour du mois de juin cette réforme alors qu'on pourrait le faire pour une application d'après ce que j'ai compris qui se ferait au 1^{er} janvier de l'année prochaine de la réforme du temps de travail ? Pourquoi ne pas prendre l'engagement de rediscuter de tout cela et de le représenter au Conseil municipal du mois de septembre ? Qu'est-ce qui empêche d'avoir cette solution qui me paraît moi à ce stade beaucoup plus raisonnable que celle de passer en force lors du dernier Conseil du mois de juin ?

Monsieur le Maire :

« Alors, premièrement, là je vais intervenir et puis je donnerai la parole à Claude Tibi ensuite, mais pour dire quand même à Cédric Sabouret qui est un grand socialiste devant l'éternel que quand même s'étonner que la plupart des personnels seront aux 35 heures s'agissant d'une loi qui s'appelle loi des 35 heures et qui avait pour but en tout cas au moment de sa création et j'étais parlementaire à ce moment-là et j'ai voté cette loi de faire en sorte de réduire le temps de travail et de partager aussi le travail pour créer des emplois, c'est la finalité de s'étonner qu'une partie des agents de la Commune ne fassent que 35 heures comme étant une sorte de régression me surprend. Donc, pour quelqu'un de gauche. Alors, ceci étant dit, je voudrais quand même indiquer qu'il y a eu plusieurs mois, ça a été rappelé, mais je le redis parce qu'on a l'impression qu'on fait l'impasse sur les mois de discussion selon des modalités qui ont été définies et donc un déroulement de ces discussions qui a abouti et qui devait aboutir logiquement évidemment à la réunion du Comité technique. À ce Comité technique, dans sa deuxième réunion, nous avons regretté, Monsieur Lory l'a dit tout à l'heure, l'absence du syndicat majoritaire et c'est là où la discussion a eu lieu et pouvait avoir lieu normalement conformément à la loi. Elle a eu lieu avec le syndicat présent, syndicat minoritaire, mais il était là, et on a enregistré quelques améliorations qu'on a pu après discussion d'un commun accord acter. Donc, moi je dirais maintenant qu'il nous faut délibérer et application au 1^{er} septembre et pas au 1^{er} janvier puisque ça devait être déjà appliqué au 1^{er} janvier 2022. De ce point de vue-là, nous sommes en retard et c'est la raison pour laquelle donc le Préfet avait saisi le tribunal administratif. Après, si la Q.P.C. déposée prospère et si le Conseil constitutionnel délibère favorablement, d'abord premièrement j'en serai comme d'autres satisfait, pourquoi pas, mais à ce moment-là la loi sera remise en cause. La loi qui a été votée en 2019 sera remise en cause et il faudra une nouvelle loi. Il y aura un nouveau débat législatif. On n'y est pas encore. Pour l'instant, on est obligé de se mettre en conformité avec la loi et dernier point, ça a été dit et je le redis, et là c'est moi qui le dis en tant que Maire, bien évidemment dès la mise en œuvre au mois de septembre, on définira après réunion avec les représentants du personnel les modalités de la période qui va s'ouvrir avec évaluation et ajustement nécessaire et dans l'intervalle on verra quel sera le sort réservé à la Q.P.C. déposée au

Conseil constitutionnel. Il faut qu'on soit là-dessus quand même responsable et effectivement pas totalement irresponsable dans l'assemblée. Monsieur Sabouret, je suis désolé, mais très surpris de cette position qui me paraît excessive par rapport à ce qu'on dû faire contraintes et forcées beaucoup de collectivités territoriales raisonnablement. Je pense qu'il faut quand même ramener un petit peu à la raison là-dessus et qu'on puisse délibérer en sachant que cette question, peut-être comme d'autres, sera peut-être à revoir, mais ce n'est pas un Conseil municipal qui dispose du pouvoir législatif. Claude. »

Monsieur TIBI

« Moi, je voudrais réagir à ce qu'a dit Monsieur Sabouret parce que là soit je me suis mal exprimé tout à l'heure, soit il n'écoutait pas. J'ai bien dit que les 1 607 heures, ce sont 35 heures de travail effectif. Bien évidemment, si on fait 35 heures en travail effectif, on est payé pour 35 heures, il n'y a pas d'heures supplémentaires. Ça coule de source. Deuxièmement, j'ai bien dit que si effectivement, il y en a qui étaient à 36, 37 heures, et j'ai dit, c'est le choix du salarié à savoir que c'est une heure ou deux heures de plus par semaine. Soit, c'est en RTT comme c'est indiqué dans le rapport, soit c'est rémunéré. Je ne vois pas où il y a en laissant sous-entendre qu'on fait blocage ou quoi que ce soit. Pas du tout, c'est écrit dans la délibération. On n'invente rien, lisez. Je crois qu'il faut arrêter d'essayer de polémiquer. On a dit et Madame Hennebelle l'a encore répété, on va mettre en route au 1^{er} septembre et on se revoit en octobre, les syndicats vont revoir pour essayer d'améliorer s'il y a quelque chose qui ne va pas, c'est tout. Je crois qu'on est... Il faut rester dans le dialogue. On doit le passer avant la fin du mois, donc on va le passer et ensuite on va faire un essai pendant deux mois ou trois mois le temps de revoir la position. Soit, il y a eu des erreurs, on améliore, soit, ça va très bien et il n'y aura pas de souci, mais il faut rester dans le dialogue et je l'ai dit tout à l'heure, il faut continuer le dialogue. C'est tout. »

Monsieur le Maire :

« C'est absolument notre position, je pense que le Conseil municipal est suffisamment éclairé, nous allons pouvoir délibérer. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 18 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 6 Contre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

PROCÈDE à l'actualisation du tableau des emplois et effectifs.

Monsieur le Maire :

« Très bien. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Pas de questions. Nous délibérons. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

ADOpte le Compte de Gestion 2021 – Budget Principal.

Monsieur TIBI :

« Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace toutes les opérations budgétaires, que ça soit en dépenses ou en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion du budget principal dressé par les différents comptables publics en poste fait apparaître les résultats suivants : concernant la section d'investissement, l'excédent d'exercice 2020 était de 5 578,44 euros. En recettes, nous avons 20 755 162,98 euros.

En dépenses 2021 bien sûr, 21 153 330 euros, ce qui donne un déficit d'exercice à hauteur de 398 167,78 euros. Le résultat définitif de clôture d'investissement 2021 bien évidemment hors les restes à réaliser est de 392 589 euros du fait que l'excédent en 2020 était de 5 578 euros. Concernant la section de fonctionnement, l'excédent de l'exercice précédent était de 1 976 058 euros. Les recettes étaient de 51409 039,83 euros. Les dépenses de 45 016 136 euros. Ce qui ressort un excédent d'exécution 2021 d'un montant de 6 392 903,47 euros. Ce qui vous amène à faire un résultat de clôture de fonctionnement 2021 de 8 368 969 euros soit un excédent global puisqu'on va retrancher le déficit de la section d'investissement global de 7 976 372 euros bien évidemment sans tenir compte du solde des restes à réaliser. On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion et celui du compte administratif 2021 du budget principal. Il vous est donc demandé d'adopter sans observation ni réserve le compte de gestion du budget principal dressé par le trésorier principal, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Merci, Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions ? »

Monsieur SABOURET :

« Sur le compte de gestion, on n'a pas de remarque. L'objet du compte de gestion, c'est juste de constater que les chiffres sont justes. Donc, on imagine qu'ils le sont. »

Monsieur le Maire :

« On peut penser qu'ils le sont aussi après tout autant, mais question d'appréciation. »

Monsieur SABOURET :

« L'administratif n'a pas la même portée. »

Monsieur le Maire :

« Je sais. Je sais. Évidemment. Donc, je vous propose d'approuver le compte de gestion. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

ADOpte le Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe Lotissement des Jasmins.

Monsieur TIBI

« Alors, concernant le compte de gestion des Jasmins, le compte de gestion 2021 du budget annexe des Jasmins dressé par les différents comptables publics en poste fait apparaître les résultats suivants : concernant la section d'investissement, un excédent reporté d'investissement de 2020 à hauteur de 225 958 euros, en recettes 259 041 euros, en dépenses 449 118 euros, soit un déficit de 190 077 euros, ce qui vous donne un résultat de clôture de +35 881 euros. Concernant l'exploitation, déficit reporté en fonctionnement de 2020 à hauteur de 37,40 euros. Concernant les recettes 459 543 euros, les dépenses 463 678 euros, ce qui vous donne un déficit de 4 134,66 euros et donc le résultat de clôture 2021 est de -4 172 euros, ce qui vous donne un résultat global de clôture de 31 708 euros hors soldes des restes à réaliser. On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion et ceux du compte administratif 2020 du budget annexe qu'on verra tout à l'heure Lotissement des Jasmins. Il vous est donc demandé d'adopter sans observation ni réserve le compte de gestion 2021 du budget annexe Lotissement des Jasmins dressé par le trésorier principal et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

Monsieur le Maire :

« Merci, Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Délibération. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

Sous la présidence de Madame CAUMONT Première Adjointe, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

ADOpte le Compte Administratif 2021 – Budget Principal.

Madame CAUMONT :

« Merci Monsieur Tibi, pour ce bilan financier. Y a-t-il des questions ? Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Brièvement parce que tout a été dit, même plus que tout en fait sur quelque chose qui est quand même important parce que le compte administratif, c'est la manière dont on a géré les finances réellement. Il y a l'autorisation budgétaire et puis ensuite il y a ce qu'on fait et il y a des écarts qui peuvent être substantiels. Alors, Monsieur Tibi nous a dit que 2021 c'était une année de transition, mais il ne nous a pas dit de transition vers quoi d'ailleurs, soit dit en passant, mais on a appris que c'était une année de transition. Moi, ce que je constate, c'est que l'exécution budgétaire consacre en réalité toujours la même stratégie qui est de presser la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement. Toute la stratégie qui est menée, mais depuis des années, ce n'est pas nouveau, le problème c'est qu'on arrive aux limites de cette stratégie parce qu'en recettes, alors on peut compter encore sur quelques bonnes nouvelles en recettes puisqu'on a des recettes exceptionnelles de 600 000 euros qui étaient non budgétées, donc qui viennent en plus de ce qui était prévu et on a des recettes fiscales de 500 000 euros qui viennent en plus aussi de ce qui était prévu essentiellement à cause des D.M.T.O. Ce sont essentiellement les droits de mutation à titre onéreux, c'est-à-dire le dynamisme du marché immobilier, que ce soit le marché immobilier des particuliers et des entreprises qui explique pourquoi on a eu plus de recettes que ce qui était inscrit, que ce qui était prévu en 2021 et au final on a un volant de recettes d'à peu près 1,5 million supplémentaire par rapport à ce qui était imaginé initialement, mais on est quand même en dessous du compte administratif 2020. C'est-à-dire qu'en 2020 on avait fait davantage de recettes encore plus de recettes que ce qu'on a réellement enregistré en 2021. Cela veut dire qu'on est quand même aujourd'hui dans une réduction de l'oxygène finalement budgétaire qui nous est pourvu durant l'exécution 2021. Il a fallu aussi serrer le jeu si vous me permettez l'expression un peu triviale sur les charges et alors sur les charges, comme les charges de personnel sont naturellement inférieures à ce qui était inscrit, mais elles sont supérieures à ce qu'on avait fait en 2020, donc ce n'est pas là qu'on a eu des marges de manœuvre et donc là le gros effort vous le faites porter en réalité sur les charges courantes. Je rappelle qu'on avait 12,7 millions qui étaient prévus sur les charges courantes et qu'on fait 11,1. Donc, un peu plus de 1,5 million de réductions, ce qui du coup équilibre finalement l'écart de recettes qu'on a entre 2021 et 2020 également en fonctionnement et donc ça veut dire qu'on fait au total sur les charges courantes, donc 11,1 millions comme je le disais tout à l'heure sur les charges courantes, mais on avait fait 13,6 en 2020. C'est-à-dire qu'en réalité entre les deux années on a une baisse qui est considérable. Alors, c'est quoi l'explication ? Vous l'avez donné d'ailleurs en partie. L'explication, c'est qu'on a serré et on a sacrifié la maintenance, les petits travaux, l'entretien du patrimoine et des réseaux. C'est en toutes lettres dans le rapport qui nous a été remis. Il y a 500 000 euros de réduction. Effectivement, parce que c'est la seule stratégie qui est possible sur le fonctionnement pour tenir le coup. Alors, dans le même temps, sur le budget d'investissement, on refroidit un peu le moteur. Le moteur avait été en surchauffe, on va dire, sur les exercices précédents. C'est lié aussi au cycle électoral. Mon analyse est toujours la même, c'est-à-dire que les cycles électoraux amènent des cycles d'investissement. Ce n'est pas d'ailleurs moi qui le dis, je veux dire pour le coup ce sont des analyses de finances publiques qui sont complètement, je dirais, attestées, par la Direction Générale des Collectivités Locales, etc. Quand on regarde les cycles de dépenses publiques, on voit qu'il y a des cycles électoraux notamment en dépenses d'investissement, mais en investissement donc on réduit la voilure, en recettes et en dépenses, mais pas qu'un peu puisqu'on avait enregistré 18,1 millions de dépenses d'équipement en 2020 et on passe à 13,8. Donc, la chute est assez forte. Ce n'est pas une situation normale. On a des années hautes et des années basses en matière de dépenses. Quand on fait de grosses opérations d'investissement, eh bien quand le gros œuvre est terminé et que les entreprises présentent la facture, il faut les payer et d'ailleurs on l'avait fait en mobilisant 10 millions d'emprunts en 2020. Là, on mobilise beaucoup moins. On mobilise finalement

notre capacité d'emprunt habituelle. Je voudrais quand même faire une remarque sur la question de l'emprunt parce que dans le rapport, il est indiqué que l'on améliore énormément notre situation par rapport à l'emprunt.

Non, en réalité, on a un encours de dette de la commune qui augmente légèrement, qui se situe juste en dessous de la barre des 40 millions qui est à 39,7 ou 39,8. On était à 39,4 l'année précédente. Donc, on ne peut pas dire qu'on baisse notre effort, notre recours à l'emprunt. On continue à mobiliser des capacités d'emprunt. On ne surmobilise pas les capacités d'emprunt. On ne passe pas la barre des 40, mais enfin on est en train de tangenter la barre des 40. Voilà un peu les analyses que l'on fait sur votre stratégie budgétaire. Alors, je termine juste par la position de vote qui ne va pas vous surprendre, le vote d'un compte administratif, ça n'a pas la même portée que le vote d'un compte de gestion. Un compte de gestion, on le vote parce que l'on considère que les chiffres qui nous sont donnés sont justes. Sur un compte administratif, dont les chiffres sont exactement les mêmes, l'enjeu ce n'est pas de dire si c'est juste ou si ce n'est pas juste. Évidemment, c'est juste puisqu'on a voté le compte de gestion. C'est est-ce qu'on a géré correctement les deniers de la commune ? Est-ce que les politiques publiques qui sont menées grâce au budget municipal que l'on conduit vont dans le bon sens ou ne vont pas dans le bon sens ? Le vote d'un compte administratif, c'est comme le vote d'un budget, ça a le caractère d'un vote de confiance. Nous sommes l'opposition, vous êtes la majorité. Tout ça ne change pas. Le vote que nous émettrons assez naturellement sera conforme au vote qu'on avait émis lors du vote du budget. Donc, nous voterons contre ce compte administratif. »

Monsieur CAURO :

« Moi, brièvement après le cours de finances publiques que vient de nous donner Monsieur Sabouret, je voudrais juste quand même remarquer qu'à chaque fois qu'on vote des recettes, l'opposition ne les vote pas. Quand on fait des économies sur les charges, on nous reproche de faire des économies. Par contre, il faut toujours dépenser plus et je trouve que c'est un peu schizophrénique de voter le compte de gestion du percepteur et pas le compte administratif. »

Monsieur YILDIZ :

« Deux remarques. La première, j'avais posé la question au dernier Conseil municipal à Monsieur le Maire sur les dépenses relatives aux indemnités des élus. Donc, comme je n'avais pas eu la réponse, je suis allé la chercher. On est à 285 422 euros en exécution sur 2021, c'est la ligne 6531. Sur 2019, on était 30 000 euros en dessous. Donc, il y a bien eu une augmentation qui est... Voilà, je n'ai pas d'appréciation particulière, mais une augmentation qui sur le mandat est quand même importante. Ça, c'est la première remarque. Ma seconde remarque, c'est sur la section d'investissement. Alors, je suis d'accord que la section d'investissement peut varier d'une année sur l'autre, mais là moi j'ai quand même une interrogation sur le décalage entre les prévisions et le compte administratif, ce qui s'est réellement passé. On a des différences qui sont extrêmement importantes. Par exemple, sur le chapitre 13 subventions d'investissement, budget primitif, décisions modificatives, vous aviez prévu 8 135 000 euros, on est à 3 millions. C'est-à-dire qu'on est sur un taux de réalisation, la différence entre ce qui vous avez prévu et ce qui a été réellement exécuté, on est à 37,54 %, ce qui est assez faible et vous avez comme ça des différences importantes à la fois sur les recettes d'investissement et sur les dépenses d'investissement. Alors, je comprends qu'on projette des subventions d'équipement, qu'on les mette dans le budget primitif, mais lorsqu'on a à chaque fois budgété en recettes d'investissement ou en dépenses d'investissement des éléments qui ne se retrouvent pas dans le compte administratif, il y a un moment donné où il y a un problème de sincérité dans la construction du budget ou alors vous nous annoncez à chaque fois des dépenses d'investissement, des investissements qui vont arriver, mais qui n'arrivent pas soit parce que les travaux mettent beaucoup plus de temps que prévu, soit parce que vous n'obtenez pas les subventions que vous escomptiez. Il y a un problème de gestion de vos travaux d'investissement. Je voudrais savoir comment est-ce que vous expliquez cette différence qui est extrêmement importante puisque sur les recettes d'investissement, on était à 23 889 689 euros sur le compte administratif 2020 et on est sur celui de 2021 à 16 millions ? Ce qui est une baisse extrêmement importante, une baisse à la fois par rapport à votre prévision et par rapport au compte administratif 2020. »

Monsieur TIBI :

« Monsieur Sabouret, concernant le fonctionnement, ce ne sont pas 2 millions et des poussières qu'on a effectivement faits parce que je vous rappellerai quand même si vous regardez bien les comptes, en recettes nous avons 1 280 000 euros en moins. Déjà, ce ne sont pas un peu plus de 2 millions qu'on a eus en dépenses de fonctionnement. On a grosso modo 1,2 million d'euros. Dans ma lecture que je

vous ai laissée, j'ai bien indiqué que ce sont les contrecoups concernant l'histoire du Covid. Il y a eu des sorties qui n'ont pas été réalisées. De ce côté-là, il n'y a aucun problème.

Vous voulez à tout prix d'un côté qu'on essaye de gérer les finances publiques du mieux possible, mais à chaque fois et je rejoins un peu ce que disait Monsieur Cauro puisqu'on a eu un exemple la dernière fois parce que vous êtes devenu tout d'un coup agent immobilier, lorsqu'on fait des efforts et qu'on essaye de trouver des moyens de faire des économies par des restructurations x ou y, ça vous pose un problème. Aujourd'hui, je vous ai présenté un compte administratif qui reflète effectivement ce que le trésor public a validé. Les comptes que je vous ai présentés ne peuvent être que sincères puisqu'effectivement vous aviez validé celui du trésor public. Maintenant, de venir à nous nous donner des conseils par rapport aux investissements qu'on fait ici ou là, je vous rappelle quand même et je l'ai déjà dit moi quand j'étais de l'autre côté, qu'effectivement c'est la majorité qui envisage de faire des investissements aujourd'hui pour deux, demain pour trois. Là, je vais rebondir là-dessus par rapport à Monsieur Yildiz. Monsieur Yildiz, effectivement vous avez raison. Alors, concernant les indemnités d'élus, je pense que Monsieur le Maire pourra répondre, mais je peux vous répondre ou Madame Hennebelle éventuellement, c'est qu'effectivement il y a 30 000 euros de plus. Il ne vous a pas échappé qu'il y a un peu plus d'Adjointes qu'il y avait avant. Je pense que ça doit être là-dedans. Concernant les investissements, il ne vous a pas échappé que l'année dernière et effectivement vous avez raison, au niveau investissements, on a effectivement dépensé 2 millions, je crois. Par contre, il ne vous a pas échappé non plus qu'on a emprunté plus de 10 millions d'euros. Monsieur Sabouret l'a fait remarquer, et qu'effectivement il ne vous a pas échappé non plus que notre capacité de remboursement de l'emprunt se tourne autour de 4 millions d'euros. A partir du moment où on veut être gestionnaire et à partir du moment où on dit on va essayer parce que déjà je crois que pour la Ville, 40 millions d'endettement, c'est déjà conséquent et qu'effectivement je le dis et je n'arrête pas de le répéter, c'est qu'on refait de la restructuration et tout pour trouver des économies et pour pouvoir redonner des crédits à tous les services à la population. C'est-à-dire que ça soit pour le sport, la culture, le scolaire, la restauration. Pour pouvoir donner un plus, faut-il encore qu'on arrive à trouver de l'argent d'un autre côté, c'est-à-dire faire des économies dans le fonctionnement effectivement, mais pas que, également dans l'investissement, mais dans l'investissement courant et c'est ce qu'on essaye de mettre en place pour essayer de diminuer des dépenses. Je ne dis pas diminuer les travaux ou l'entretien, de trouver une autre manière de faire des économies. Alors, après avoir dit qu'on peut faire 4 millions de remboursements de crédit, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que lorsqu'on fait de l'investissement, si on prévoit 10 millions et qu'on n'a que 3 millions de subventions, on a un souci. Le souci est que $3 + 4 = 7$, cela laisse sous-entendre comme vous comptez bien que la dette passerait de 40 à 43. C'est tout. Aujourd'hui, on a un budget. On équilibre les comptes et on repart dans l'investissement. Dans l'investissement, nous avons quoi ? On a deux gros marchés aujourd'hui. On a le gymnase qui est conséquent et je tiens quand même à vous informer qu'aujourd'hui, mais quand j'ai parlé à Monsieur Sabouret, j'ai été surpris la dernière fois, j'ai bien dit que je reviendrai le nombre de fois nécessaire pour modifier le budget. Pourquoi ? Pour la très simple raison, c'est qu'aujourd'hui tous les fournisseurs viennent à la charge pour nous dire : « On n'est plus d'accord avec les tarifs. On n'est plus d'accord. » On fait quoi ? Moi, je peux vous donner un exemple, vous voyez, qui n'a rien à voir avec la fonction publique. L'année dernière, j'ai fait un dossier pour un client. Il m'a redemandé de faire copier-coller (le même). J'ai consulté les fournisseurs, le prix du simple au double. Voilà. Aujourd'hui, on est confronté à ce problème-là et c'est pour ça si vous voulez en tant que financier je serre effectivement les ceintures et je peux vous dire que je n'ai pas que des amis autour de la table parce que je leur demande de serrer la vis. Voilà. »

Monsieur YILDIZ :

« Excusez-moi, je n'ai pas eu la réponse à ma question. Ma question est relativement simple, vous budgétisez, c'est-à-dire que vous inscrivez dans le budget. Vous inscrivez un montant qui est extrêmement différent de ce qui est ensuite exécuté quelques mois plus tard (8 millions – 3 millions). Sur les travaux effectués pour compte de tiers, je ne sais pas non plus comment vous avez fait votre évaluation, vous êtes passé de 2 millions en budget à 753 000 euros, ce qui vous fait quand même une différence (22 millions – 16 millions) entre ce que vous budgétisez et ce qui est réalisé. Donc, je ne comprends pas pourquoi on budgète systématiquement des dépenses d'investissement qui ne se réalisent pas ou alors il ne faut pas les annoncer ou alors ça prend énormément de retard. Il y a un problème de gestion dans les travaux. »

Monsieur TIBI :

« Excusez-moi, il ne vous a pas échappé que ce qu'on parlait, c'étaient des recettes et des dépenses en investissement du réalisé. D'accord ? Le budget primitif qu'on vous met en prévision, OK c'est un budget primitif, c'est quand vous faites un compte d'exploitation provisionnel et si vous faites le compte d'exploitation prévisionnel, ça ne veut pas dire pour autant que vous allez le réaliser à 100 %. Je donne un exemple parce que je suis assez surpris que vous posiez cette question parce que tout à l'heure Monsieur Sabouret a dit quelque chose de vrai. C'est qu'au niveau du fonctionnement, ce qui est en bas, les économies qu'on fait en bas, c'est ce qui va nous servir pour les capacités d'investissement. C'est-à-dire que si on n'a pas une recette en bas au niveau du fonctionnement, si on n'a pas de l'argent, c'est-à-dire que si on dépense la totalité de ce qui est dans la prévision, dans le fonctionnement, on n'a plus rien pour faire comme investissement. Voilà. C'est tout. C'est exactement pareil. Là, quand vous êtes dans l'investissement, on prévoit effectivement des dépenses et tout, mais vous n'avez aucun risque. Dans la mesure où si on ne fait pas les travaux, on sait qu'on n'a que 4 millions de possibilités. Je dis bien 4 millions de remboursements des emprunts. Après, vous avez les subventions qui vont là-dessus. Ce que vous pouvez laisser sous-entendre dire, c'est qu'au lieu d'avoir un budget à 74 millions, OK, c'est-à-dire qu'au niveau de l'investissement, au lieu de mettre les 22 millions, puisqu'en bas on a 22 millions, même si on le diminue ça ne changera rien. Ça ne changera strictement rien puisque ce n'est pas là-dessus qu'on joue, on joue surtout sur le fonctionnement. »

Monsieur YILDIZ :

« Ça joue sur la sincérité et sur les annonces qui sont faites. »

Monsieur TIBI :

« Alors, je vais vous dire, c'est bien de parler comme ça, parce que ça, c'est une reconduction de budget primitif, il me semble que Monsieur Sabouret a été des années et des années au sein de la majorité. Ça veut dire que lui aussi il était insincère. »

Madame CAUMONT :

« Merci, Monsieur Tibi. Y-a-t-il d'autres questions ? Donc, on passe au vote. Monsieur le Maire doit se retirer et on passe au vote. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 16 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 6 Contre

Arrivée de Monsieur BARFETY à 21h10.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

ADOpte le Compte Administratif 2021 – Budget Annexe Lotissement des Jasmins.

Monsieur TIBI :

« Le compte administratif est soumis pour approbation à l'assemblée délibérante qui arrête définitivement par un vote avant le 30 juin. Alors, les résultats d'exécution 2021 se présentent comme suit : en investissement, en résultat de clôture +35 881 euros. En solde d'exécution d'investissement +35 881 euros. En fonctionnement, un résultat de clôture -4 172 euros, ce qui vous ressort un résultat de +31 708,99 euros. Alors, concernant le lotissement, en janvier 2018 le Conseil municipal avait autorisé la création du budget annexe Lotissement des Jasmins au sein duquel sont enregistrées toutes les écritures comptables relatives à la réalisation sur le quartier des Marronniers d'un lotissement comprenant une vingtaine de lots à bâtir et divers aménagements de voirie, d'espaces verts et de loisirs. En raison de la nature de ces activités, ce budget annexe est assujéti de plein droit à la taxe sur la valeur ajoutée. Il est géré en hors taxe. Afin de réaliser le lotissement, la Ville doit acquérir une parcelle de terrain appartenant aux 60 membres indivisaires de l'ASL Claire Vallée. Cependant, il reste encore 5 dossiers en suspens. La Ville a donc engagé au printemps 2021 une procédure de D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) afin d'acquérir les derniers droits indivis

manquants. Le projet est donc suspendu dans l'attente de la maîtrise foncière des terrains sur lesquels le Lotissement doit être réalisé.

Alors, compte tenu de cette situation, la Ville a pris la décision de confier à un aménageur la réalisation de ce Lotissement et de clôturer ce budget annexe. Il n'est pas encore choisi, rien du tout, on a pris cette orientation. Le calendrier prévisionnel a été modifié compte tenu de cet aléa majeur. Par conséquent, on comptabilise en 21 sur ce budget un volume de dépenses et de recettes très limité. Il ressort au tableau synthétique les éléments suivants : en 2021 les dépenses d'exploitation se sont élevées à 463 678 euros. En chapitre 11, charges à caractère général, les frais d'acquisition des droits indivis de parcelles de terrains à hauteur de 203 275 euros. Concernant les charges financières, 1 361,83 euros. Concernant les opérations d'ordre entre sections, il y a eu la variation des stocks de biens en cours de production à hauteur de 244 482 euros et des stocks de terrains à aménager 14 559 euros. Le résultat de fonctionnement négatif reporté de l'année 2020 de 37,40 euros et donc en 2021 les recettes qui correspondent principalement à des écritures de variation de stocks des dépenses réalisées entre 2018 et 2020 se sont élevées à hauteur de 459 543 euros et elles sont ventilées sur les postes suivants : en chapitre 42, variation des stocks de terrains à aménager 203 275 000 euros, variation des aménagements en cours 245 843 euros. Concernant le chapitre 77, régularisations comptables 10 424,76 euros et compte tenu des opérations comptables enregistrées, l'exécution du budget 2021 s'est traduit par un déficit de 4 172,06 euros en section de fonctionnement. Concernant l'investissement, la contrepartie de la recette d'ordre constatée en 2021 en section d'exploitation est constituée par une dépense du compte de stock constatée en investissement. C'est la section d'investissement qui enregistre le coût total de la viabilisation. Pour 2021, il s'agit des prestations d'études, des frais liés à l'acquisition de la parcelle ASL Claire Vallée, des intérêts d'emprunts réglés et des travaux réalisés depuis le lancement de l'opération. En 2021, elles se sont élevées à 449 118 euros. Concernant le chapitre 40 les terrains à aménager 203 272 euros, les travaux en cours 245 843 euros. Les recettes qui se sont élevées à hauteur de 259 041 euros ont été ventilées en 2021 sur les 2 chapitres suivants : en terrains à aménager à hauteur de 14 559 euros et des travaux en cours concernant les terrains 244 482 euros. Concernant le chapitre 01, le solde d'exécution d'investissement reporté de 2020 à hauteur de 225 958 euros et les caractéristiques de l'encours de la dette au 31 décembre sont les suivantes : emprunts modifiés, encours à 100 %, structure de la dette à taux variable indexé sur Euribor, répartition à taux fixe 79,38 % en taux variable et 20,62 % en taux fixe. Répartition nombre d'emprunt mobilisé : 2 souscrits auprès de l'Agence France Locale pour un montant total de 485 000 euros. Compte tenu du profil d'amortissement retenu du capital, la Ville n'a effectué aucun remboursement du capital au 31 décembre 2021. Après prise en compte des mouvements comptables enregistrés, la section d'investissement affiche en 2021 un excédent de 35 881 euros. Il vous est donc demandé d'approuver le compte administratif 2021 au budget annexe Lotissement des Jasmins et de constater pour la comptabilité du budget principal les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau. »

Madame CAUMONT :

« Merci, Monsieur Tibi. Des questions ? Monsieur Cauro. »

Monsieur CAURO :

« Juste une petite précision entre le moment où le rapport a été écrit, il restait 5 droits indivis à acquérir. Il y a eu 2 successions qui se sont réglées. On a signé 2 droits indivis de plus. Il en reste 3. Donc, on en a 57/60 et pour les 3 qui restent, on va être obligé de faire la déclaration d'utilité publique. »

Madame CAUMONT :

« Merci pour ces précisions. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 17 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 6 Contre

Reprise de la présidence de séance par Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

APPROUVE la garantie d'emprunt au bénéfice de la SA d'HLM CDC dans le cadre de la convention de portage immobilier et foncier ciblée au sein de copropriétés dégradées à Gonesse approuvée par la Ville, la SA d'HLM CDC Habitat Social et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Monsieur TIBI :

« Par délibération en date du 27 septembre 2021, comme l'a dit Monsieur le Maire, la Ville de Gonesse a approuvé et procédé à la signature d'une convention immobilière et foncière avec CDC Habitat Social et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour une action de portage ciblée au sein de copropriétés dégradées. Concernant le financement de l'opération de portage, la SA HLM CDC Habitat Social prévoit de souscrire un emprunt d'un montant de 737 204 euros. Conformément à l'article 21 de la convention, la commune doit délibérer pour octroyer une garantie pour cet emprunt à hauteur de 100 %. La Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France s'est engagée en parallèle à octroyer une garantie d'emprunt de second rang à hauteur de 100 % du prêt. Les caractéristiques financières du prêt qui sera souscrit par la HLM CDC Habitat ne sont pas encore connues, ni le nom de l'établissement bancaire qui mettra à disposition les fonds au bailleur social. Il vous est donc demandé d'approuver l'octroi par la Ville à la SA HLM CDC Habitat la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour un montant maximal de 737 204 euros, de rappeler que la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France fait de même en second rang et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente. »

Monsieur le Maire :

« Avant un éventuel débat, Monsieur CAURO va rappeler les principes du dispositif sachant que nous avons déjà délibéré, même mis en application celui-ci tout récemment. »

Monsieur CAURO :

« Oui. Merci, Monsieur le Maire. En effet, ce dispositif s'intègre dans la politique que mène la Ville depuis de nombreuses années pour lutter contre l'habitat indigne et rénover les copropriétés dégradées notamment en centre-ville. On a donc fait une opération programmée d'amélioration de l'habitat pour les copropriétés dégradées qui touchait 10 copropriétés en centre-ville et qui finalement n'a pas eu les effets escomptés. Aujourd'hui, on passe à une deuxième phase. Donc, là aujourd'hui on a voté au mois de septembre une convention avec CDC Habitat Social pour faire du portage financier sur 10 adresses en centre-ville. La convention limite les acquisitions à 737 000 euros. C'est la garantie qu'on va appliquer aujourd'hui puisque ce sont des biens que l'on achète. L'objectif de CDC Habitat, c'est d'accompagner le redressement des copropriétés, d'impulser je dirais les travaux nécessaires et l'objectif de préempter et de céder ensuite à CDC Habitat, c'est d'éviter qu'il y ait des gens qui achètent et qui n'aient pas les moyens de faire les travaux ou que ça soit même des marchands de sommeil qui achètent pour profiter de biens qui ont perdu leur valeur. Donc, l'idée, c'est de faire ensuite une concession d'aménagement comme on l'avait expliqué au mois de septembre. Pour l'instant, c'est simplement une convention de portage foncier qui a une durée d'un an, mais qui va être prolongée parce qu'on n'a pas encore lancé l'appel d'offres pour la concession d'aménagement auquel CDC Habitat répondra certainement, mais ce sera lancé dans le courant de l'année et donc je pense qu'on devra prolonger certainement d'un an la convention avec CDC Habitat et en effet comme disait Monsieur le Maire, on a déjà le mois dernier voté une cession d'un appartement rue Saint-Nicolas qu'on avait préempté dans le cadre de ce dispositif. On a aujourd'hui rue Général Leclerc 2 appartements qu'on est en train de préempter et donc on sera amené à délibérer aussi pour des sessions à CDC Habitat Social soit en septembre, ou en octobre selon la date de signature effective de la préemption. »

Monsieur le Maire :

« C'était bien de rappeler le mécanisme du dispositif, ses effets et ce qui justifie évidemment le rapport qui vient d'être présenté par Claude Tibi. Qui souhaite intervenir sur le sujet ?

Monsieur SABOURET :

« Ce sera plus une explication de vote parce qu'on ne va pas refaire le débat sur les outils de portage foncier. Autant pour du portage foncier global, on avait dit qu'on n'avait pas de souci, mais en septembre dernier on s'était abstenu sur cette délibération parce que ce que nous craignons, c'était l'éviction forcée de copropriétaires fragiles. Dès lors qu'on fait rentrer un opérateur qui va effectivement acquérir des lots de copropriété, et ensuite peut-être devenir majoritaire dans la copropriété, il imposerait sa volonté. Pourquoi les copropriétés sont dégradées ? Parfois parce que les propriétaires ne veulent pas réaliser des travaux, mais parfois parce qu'ils ne sont pas en capacité financière de le faire et on risque de leur imposer des rythmes qui sont intenable et qui à la fin contribueront à les évincer. Nous là-dessus on restera sur la position qu'on avait définie en septembre dernier, on s'abstiendra. Après, j'attends de voir ce que ça donne, mais c'est vrai qu'on a déjà utilisé beaucoup d'outils. Les O.P.H., ça n'a pas fonctionné aussi bien que ce qu'on escomptait. Voilà. Je crains que cet outil ait aussi des effets pervers. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Merci. Donc, je soumetts à votre vote la délibération présentée par Claude Tibi. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 18 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 6 Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

APPROUVE la limitation de l'exonération de la base imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions neuves, reconstructions et additions de construction.

Monsieur le Maire :

« Très bien. Alors, qui souhaite intervenir sur ce sujet de fiscalité, taxe foncière ? »

Monsieur SABOURET :

« Si on comprend bien, en fait on avait supprimé l'exonération municipale. Le département avait eu une exonération totale. Désormais, l'ensemble du produit de la taxe foncière va dans les caisses de la commune. Bon, il y a le mécanisme correctif qui fait que la commune ne peut pas gagner plus que ce qu'elle aurait gagné si elle avait des bases moyennes en fait parce que sinon il y a des effets de redistribution entre les communes. Enfin, bon, je passe les détails parce que la fiscalité locale, c'est toujours hyper compliqué. Mais, en gros, vous décidez de mettre à 40 %, c'est-à-dire de faire la même règle pour les entreprises et pour l'immobilier à usage d'habitation. Voilà. Ça revient plus ou moins au même que la situation antérieure. Non, ce serait revenu au même si on avait fait 50 %. Bon, on fait 40 %, on n'est pas très loin. »

Monsieur le Maire :

« Oui. Ça ne revient pas tout à fait au même. La collectivité sera quand même plutôt gagnante. Très bien. Alors, donc je soumetts à la délibération du Conseil municipal ce rapport. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur LORY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n° 3 à la convention 2020-2022 avec la Fondation Royaumont pour la programmation 2022.

Monsieur LORY :

« Nous avons le dernier avenant de la convention avec la Fondation Royaumont pour un cycle 2020-2022. et donc l'objectif que vous connaissez, c'est la diffusion, ce sont des pratiques artistiques et c'est aussi de la formation. Cette présentation se découpe en deux phases : tout d'abord, une fin pour le programme 2022. Tout d'abord, une classe en résidence concernant le théâtre et les musiques autour des Fables de la Fontaine. Une classe de CM1 de l'école Jaurès a eu une séance de restitution à Royaumont entre les 9 et 11 juin derniers. Vous avez ensuite la fin d'un autre parcours autour des Fables de la Fontaine avec des représentations qui ont eu lieu les 20 et 21 juin derniers à l'auditorium de Coulanges. Les nouveaux projets pour l'année 2022 sont au nombre de 4. Tout d'abord, un projet jardin à destination d'un public familial constitué par les Maisons des habitants, mais aussi des enfants des centres de loisirs avec des ateliers de découverte du goût, des ateliers culinaires qui sont prévus au cours de l'été 2022, mais ce jusqu'en juin 2023 avec une restitution le samedi 3 juin 2023 dans un jardin de Gonesse qui n'a pas encore été défini. Vous avez ensuite une classe en résidence arts visuels et création sonore au jardin pour une classe élémentaire qui n'a pas encore été choisie. Vous avez ensuite un concert participatif Orgue et Voix à destination du chœur La Clef des Chants qui est gonesseien avec une restitution lors des Journées du Patrimoine et donc le spectacle aura lieu le dimanche 18 septembre 2022 à l'église Saint-Pierre Saint-Paul. Le dernier projet qui vous est présenté, c'est un ensemble d'actions culturelles mené par la flûtiste Naissam Jalal qui est compositrice aussi accompagnée d'un violoncelliste qui s'appelle Clément Petit avec un concert qui est prévu le 29 novembre à l'auditorium de Coulanges, mais aussi une série d'actions culturelles, de master class et de conférences à destination des élèves de la Maison des Arts, mais aussi des élèves de l'I.E.M. et des patients du centre hospitalier de Gonesse. Pour l'ensemble de ces actions, le coût pour la Ville de Gonesse est de 25 000 euros, 19 000 euros financés par la Ville même directement et 6 000 euros financés par la Caisse des Écoles et donc il vous est demandé d'approuver ce dernier avenant à la convention avec la Fondation Royaumont. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Y-a-t-il des interventions sur la Fondation Royaumont et sur cette poursuite d'un long partenariat déjà avec Royaumont ? Madame Caumont. »

Madame CAUMONT :

« Merci, Monsieur le Maire. Oui, ça mérite quand même qu'on s'arrête un petit peu sur ce programme qui ne fait qu'enrichir de jour en jour la culture pour nos petits gamins, pour les élèves. D'année en année en fait, on s'enrichit. Auparavant, c'était aller visiter. Après, participer. Maintenant, il y a du théâtre. Maintenant, il y a du chant. Il y a des artistes à résidence qui font un travail formidable avec nos enfants. Par exemple sur les Fables de la Fontaine, ça a été une interprétation formidable. Cet art-là qui pour certains ne peuvent jamais l'utiliser, ni aller dans des musées, ni aller au théâtre, il est aux portes des écoles, aux portes même mon collègue a parlé de l'hôpital, effectivement il y a aussi des artistes à résidence à l'hôpital, et ça permet justement de multiplier ces liens. On a plus que jamais besoin de culture et on peut être fier sur Gonesse et j'insiste pour les enseignants qui m'ont demandé si on va continuer ce partenariat qui est très apprécié par les enseignants. Je leur ai dit oui parce que j'ai assisté à des Conseils d'écoles où la question m'a été posée et moi je suis fière de tout ce qui se passe dans nos écoles par rapport à la culture et on en a plus que besoin maintenant à l'heure actuelle. »

Monsieur le Maire :

« Merci pour cette conviction et cet enthousiasme dont on a effectivement besoin. Je précise que là on est sur un avenant, que bientôt il faudra renégocier totalement cette convention. Je me trouvais à Royaumont, mais pas en tant que Maire, mais en tant que Vice-Président en charge de la culture et du patrimoine pour le partenariat avec la Communauté d'agglomération, qu'on a développé depuis 2016 et un petit peu sur le modèle de Gonesse parce que sur Gonesse, c'est 10 ans déjà au moins de partenariat et donc bien évidemment que tout le monde se rassure, il n'y a pas lieu de remettre en cause les bons partenariats qui permettent le développement culturel en particulier et le Directeur n'a pas manqué de me dire : « Il va falloir bientôt réfléchir aussi au renouvellement de la convention avec Gonesse. » Je rassure tout le monde. Pour l'heure, il s'agit simplement de l'avenant n° 3. Je vous propose s'il n'y a pas d'interventions de délibérer. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur LORY

APPROUVE le document d'orientation du musée d'histoire et de société de Gonesse.

Monsieur LORY :

« Tout d'abord, j'aimerais faire un bref historique. Le centre de ressources en histoire de l'éducation est sur la Ville de Gonesse depuis 2015. Depuis son arrivée ici, de par la volonté municipale, un projet est né et c'est le projet de création d'un musée d'histoire et de société sur le territoire de Gonesse. Ce futur musée aurait vocation à présenter des collections éducatives qui est le cœur du centre de ressources en histoire de l'éducation, mais aussi des collections hospitalières qui pour le coup se rattachent au territoire de Gonesse, une histoire qui est intimement liée à l'histoire de l'hôpital et donc le document que vous avez sous les yeux qui est soumis à délibération est le résultat d'un travail de plusieurs années mené par le centre de ressources avec de nombreux accompagnants pour obtenir l'appellation, le label Musée de France. C'est une étape importante qui vous est soumise parce qu'une fois que ce dossier sera validé, il sera remis à la D.R.A.C., la Direction Régionale de l'Action Culturelle, dans le but de son étude et ensuite de son instruction par le Haut Conseil au Musée de France. Ce musée s'il vient à se faire sera installé dans l'hôpital-hospice de 1841 que vous connaissez tous et donc l'objectif c'est de présenter dans cet hôpital-hospice un musée qui lie justement l'éducation, mais aussi la santé en Île-de-France et qui aura pour objectif de valoriser tout ce qui concerne l'hôpital rural en Île-de-France. Ce musée répond aux nouveaux canons fixés par la mission Musée du 21^{ème} siècle du ministère de la Culture, c'est-à-dire un musée citoyen conçu comme une maison commune et un musée protéiforme. Donc, pour faire ce document que l'assemblée a sous les yeux, eh bien il y a un comité scientifique qui a été réuni, un comité très large composée de spécialistes de l'histoire de l'éducation, mais aussi de l'histoire hospitalière, qui a commencé son travail en décembre 2020 et qui l'a terminé le 7 juin dernier avec une présentation de ce travail. Ce document de présentation est composé de deux parties : tout d'abord, un état des lieux qui retrace l'histoire des collections, mais aussi un projet qui prendra corps dans le musée. Donc, c'est présenter l'histoire de l'hôpital rural en Île-de-France, mais aussi l'histoire locale, valoriser cette histoire à travers les collections bien évidemment, mais aussi un parcours dans la Ville entre l'hôpital de 1841, mais aussi l'Hôtel-Dieu de 1208, ce qui bientôt seront les vestiges de l'hôpital des années 1960 avec un parcours jusqu'à l'hôpital on va dire du 21^{ème} siècle que vous connaissez tous qui a ouvert en 2016. Donc, il y a une dimension hospitalière, mais aussi une dimension éducative avec l'objectif de valoriser l'éducation en Île-de-France sous l'angle de la santé et pour replacer la place de l'enfant dans notre société depuis les salles d'asile qui sont les écoles maternelles du 19^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui. L'objectif est de présenter aux visiteurs l'école de nos grands-parents, une école que nous n'avons sans doute jamais connue, mais l'école que nos parents ont connue, l'école que nous avons connue, l'école que nos enfants connaissent et l'objectif est de faire le lien entre les deux avec des parcours chrono-thématiques et le thème le plus actuel, c'est la question du climat scolaire pour ce qui est de l'école, mais aussi la question des réseaux sociaux qui est un thème aussi bien scolaire que de santé publique qui est très d'actualité. L'objectif, c'est que ces locaux de l'hôpital-hospice de 1841 accueillent différents espaces, un espace de collections permanentes qui retracent un peu le lieu où se trouve le musée avec son histoire locale, donc l'exposition chrono-thématique, mais aussi une zone d'exposition temporaire et une zone de présentation de l'actualité du territoire, mais aussi du travail des chercheurs parce que l'objectif c'est que des chercheurs puissent être en résidence dans ce musée pour montrer que finalement la recherche et l'éducation, cela peut aller de pair en quasi-immédiateté. Pour ma part, quand j'enseigne, quand je fais la France de 1944 à aujourd'hui, je parle jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire je parle de la guerre en Ukraine parce que ça réactive un certain nombre de connaissances pour mes élèves et donc pour un visiteur faire le lien entre l'actualité et des échos de l'histoire personnelle, ça peut être intéressant. Ce document présente un peu l'état du travail concernant les collections du musée, 14 000 fiches ont été établies sur un certain nombre de livres, d'objets qui sont conservés, mais il y a plus de 50 000 objets qui sont conservés. Tous n'ont pas encore été répertoriés, c'est un travail de longue haleine. D'ailleurs, en ce moment, il y a une exposition qui a lieu dans la cour de Coulanges, elle s'appelle « La santé sur les bancs de l'école » et il y a eu un appel à collecte, car les 50 000 objets qui sont dans les collections peuvent s'enrichir parce que l'objectif c'est qu'une collection ne soit pas figée dans le temps. Ce document a pour objectif de poser les choses et une fois que le label Musée de France aura été obtenu, eh bien à ce moment-là le travail avec la Communauté d'agglomération pourra se faire parce que vous le savez la

Communauté d'agglomération a dans ses compétences additionnelles la dimension culturelle, gestion des musées.

Le musée Arkéa a été créé en 2011, donc il y a 10 ans et donc l'objectif c'est que ce musée d'histoire et de société intègre la sphère de la Communauté d'agglomération pour qu'il y ait une logique territoriale, pour qu'il y ait des renvois entre un musée archéologique du territoire qui est Archéa et un musée d'histoire et de société qui serait sur Gonesse. Il vous est demandé donc de vous prononcer, donc d'approuver ce document d'orientation qui nous permettra, nous l'espérons bien sûr, d'obtenir d'ici à la fin de l'année le label Musée de France. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Merci, Monsieur le rapporteur qui est, je crois, bien présenté et clair. Y a-t-il des interventions sur ce projet, chacun a compris qu'à ce stade donc le Conseil municipal doit approuver ce document d'orientation pour sa transmission au ministère de la Culture ? Madame Hennebelle. »

Madame HENNEBELLE :

« Je voudrais intervenir parce que ce projet était vraiment un très beau projet et comme l'a dit Monsieur Lory, il a commencé en 2013 lorsque le musée de l'éducation du Val-d'Oise de Saint-Ouen, L'Aumône, a fermé ses portes et que Gonesse s'est alors positionnée pour accueillir une partie des collections et on espère bien obtenir l'appellation de Musée de France, car les collections, dont certaines, ont déjà fait l'objet d'expositions actuellement. Arthur l'a dit, l'exposition « La santé sur les bancs de l'école » dans la cour de Coulanges, ces collections sont très riches autant en nombres qu'en qualité et ces collections portent sur des thèmes fort importants dans notre société et dans l'histoire du pays, l'histoire hospitalière et l'éducation. Ce sont des thèmes qui ont toujours eu une grande importance à Gonesse, l'hôpital d'aujourd'hui c'est le 3^{ème} dans notre Ville et notre politique éducative a toujours été une priorité pour le bien-être de nos enfants. Ce musée sera donc un enrichissement culturel pour la Ville, mais également pour ses habitants, pour les enseignants, car la politique de fonctionnement qui est choisie s'appuiera, il est écrit dans le rapport, sur l'implication du public et accordera une place importante à la jeunesse. Je ne vais pas redire tout ce qui est dans le rapport ni l'exposé que nous a fait Monsieur LORY, mais nous approuvons donc le document présenté et nous souhaitons vivement l'obtention du titre de Musée de France qui sera aussi une belle récompense d'une part à notre ambition politique, culturelle, mais également une belle récompense pour tous les agents de la commune qui ont travaillé sur ce dossier. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« La difficulté qu'on a avec les musées aujourd'hui, c'est que les grands musées continuent à être visités de manière assez forte notamment par, je dirais, une clientèle touristique assez classique et on a plus de mal à faire vivre des musées d'une ampleur plus modeste et notamment des musées très implantés sur le territoire. Donc, c'est un pari qui est un pari intéressant, je pense, et utile pour le territoire. C'est un pari qui est fait, mais c'est un pari dont il faut avoir conscience qu'il est difficile. Alors, par contre, pour le réussir bien évidemment, il faut s'appuyer sur un socle solide. Là, il y a un document qui est fort intéressant. Nous allons voter ce lancement puisqu'effectivement il faut transmettre le document, mais moi j'ai une interrogation alors qui concerne aussi le Vice-Président chargé de la culture à l'agglomération parce que j'ai entendu l'intervention de Monsieur Lory, effectivement ce musée a vocation à terme à être géré de manière intercommunale comme Arkéa l'est à Louvres. Mais est-ce que ce document d'orientation va être soumis à la validation de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération assez rapidement parce que je pense qu'il faut qu'on soit au clair sur le point de savoir si la Communauté d'agglomération va suivre dans cette affaire parce que derrière il va y avoir des engagements financiers aussi et il faut que la Communauté d'agglomération nous dise : « OK, on y va. On aura et Archéa et le musée de Gonesse. »

Monsieur le Maire :

« Alors, si la question est adressée au Vice-Président, je vais répondre sur cette question-là. Après, je donne la parole au rapporteur. Dans le comité de pilotage que nous avons mis en place parce qu'il y a évidemment tout un travail qui a été fait, ça a été rappelé, et la mise en place d'un comité de pilotage, la Communauté d'agglomération est présente. Évidemment, je la représente, mais il y a les services et donc la Direction et le projet n'est pas inconnu donc de la Communauté d'agglomération.

Alors, ensuite, il faut répondre au statut de l'agglomération, ce qu'est la démarche engagée et la question ensuite, elle viendra après que nous ayons obtenu donc finalement maintenant à court terme, à moyen terme on va dire, l'appellation Musée de France. Ça, c'est pour répondre précisément à la question. Après, forcément, ce sont les budgets, mais la commune devait initier le projet comme d'ailleurs la commune d'Arnouville a initié un projet avec le château d'Arnouville que je soutiens en tant que Vice-Président, mais auquel le Maire par ailleurs Président de la Communauté d'agglomération s'intéresse beaucoup. En même temps, il y a sur la santé très peu de musées en Île-de-France. Il n'y en a pas d'ailleurs sur la santé en dehors de celui... Aujourd'hui, il n'y a même plus celui de l'AP-HP puisqu'il est fermé, tout est dans les cartons ou dans les caisses et le projet de l'Hôtel-Dieu a sombré, mais il y a quand même une Conservatrice, une Directrice qui fait partie de notre comité scientifique parce qu'il y a un comité scientifique dans notre projet et il n'y a évidemment plus de musées de l'éducation de l'histoire et ça a été rappelé tout à l'heure. Il y a un musée national de l'éducation qui est à Rouen et qui est d'ailleurs aussi présent au comité scientifique et soutient très fortement le projet et avec qui nous avons des échanges très fructueux et déjà un partenariat. Donc, après sur le plan plus urbain, le contexte urbain du projet de l'hôpital, il est certain que l'hôpital de 1841 qui est déjà désaffecté n'est plus un lieu où on soigne, mais sera un lieu demain qui est... Évidemment, il y a un accord total avec l'hôpital sur cette orientation et d'ailleurs c'est peut-être même, je dirais, l'intérêt de l'hôpital qu'il en soit ainsi afin de préserver ce lieu qui a été labellisé par la région Île-de-France puisqu'il n'y a pas de protection en tant que monument historique ou même une inscription. Il est en fait de fait protégé parce qu'il se trouve à proximité immédiate de l'église qui est monument historique où des vestiges de 1208 qui sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques. De fait il est protégé, mais il a reçu le label de la région Île-de-France qui pour nous évidemment est un signe pour bénéficier de financements ultérieurs de la région Île-de-France pour la réalisation du projet. Monsieur Lory. »

Monsieur LORY :

« Pour compléter votre réponse à Monsieur Sabouret, pour ce qui est de l'hôpital de 1841, la Ville a commencé à travailler avec l'hôpital pour la question de la propriété de l'hôpital et donc ensuite la série de travaux. Des études sont en cours d'ailleurs pour constater l'état sanitaire du bâtiment et donc prévoir aussi les travaux qui seront à faire à l'intérieur et donc si vous regardez le document des annexes 6 à 9 qui sont à la fin du document, vous avez une partie budgétaire qui est faite avant l'installation dans l'hôpital de 1841 et après installation et toute cette partie budgétaire a été faite en collaboration avec les services de la Communauté d'agglomération. Donc, bien évidemment le travail a été mené de tout temps en collaboration avec la Communauté d'agglo parce que bien évidemment il est inenvisageable de monter un tel projet sans leur demander parce qu'à terme ce sont eux qui doivent en assumer la charge. »

Monsieur SABOURET :

« Pardonnez-moi, mais au-delà des services, il s'agit aussi de vérifier qu'on a bien la validation politique que l'agglo prendra en charge le projet une fois que la mairie l'aura préparé, qu'on aura préparé le terrain, mais il est absolument indispensable qu'on n'ait pas à l'agglo un consensus dans le sens inverse en disant : « Écoutez, on a déjà Arkéa, on ne va pas faire un musée de plus. » Sur les compétences agglo, aujourd'hui on n'a pas besoin de les modifier puisqu'on gère des musées d'intérêt communautaire. Ce musée-là est d'intérêt communautaire comme Arkéa l'est. Il faudra juste le rajouter dans la liste. Je pense qu'il n'y a pas de modification de statut. Moi, je ne suis plus à l'agglo. »

Monsieur le Maire :

« Il n'y a pas à modifier les statuts. Les statuts disent sont musées d'intérêt communautaire les musées dont appellation Musées de France. Il deviendra, il sera ajouté dans la liste. Alors, maintenant, mais pour répondre à la question, à ce stade qui reste encore en termes d'engagement financier modeste, il n'y a pas de souci. Après, tout s'inscrit dans une planification des investissements culturels en l'occurrence et évidemment je ne peux pas dire et assurer totalement pour l'avenir. Je vais dire les choses comme ça, mais il faut que notre dossier, on le porte et qu'on puisse s'assurer dans les meilleures conditions ensuite sa prise en charge véritablement en termes d'investissement cette fois-ci et puis après de fonctionnement. Bon, c'est sans doute encore une histoire à écrire. Disons les choses très clairement. Oui, Madame Hennebelle. »

Madame HENNEBELLE :

« Oui, juste pour confirmer un peu dans les annexes à la page 3, il y a la liste des membres du comité de pilotage et il y a Monsieur Pascal Doll, Président de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France. Donc, il est bien au courant et il est bien au comité de pilotage. »

Monsieur SABOURET :

« En fait, que l'agglomération soit au courant avec un Vice-Président. »

Madame HENNEBELLE :

« C'est quand même un politique qui fait partie du comité de pilotage. »

Monsieur SABOURET :

« Je n'ai pas de doute que l'agglomération était au courant, mais la question c'est la validation politique par l'agglomération. C'est-à-dire à un moment donné un vote en Conseil communautaire qui dit : « L'agglomération s'engage sur ce dossier ». C'est ça. On ne l'aura pas tout de suite, il faut attendre le retour de la labellisation qui en gros. »

Monsieur le Maire :

« On est bien d'accord. Dans 4 mois à peu près fin de l'année. Très bien. Écoutez, je vous propose de délibérer sur ce projet. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

ACTE la sectorisation scolaire du 1^{er} degré existante sur le territoire de Gonesse.

Monsieur le Maire :

« Très bien. Merci. Y-a-t-il des interventions sur ce sujet ? Oui. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Plusieurs interrogations parce que je me demande comment ce système de zonage souple va pouvoir s'articuler avec la question des ouvertures ou fermetures de classes proposées par l'éducation nationale puisqu'on dit quand il y a de la place, mais en fait on ajuste aussi le nombre de classes ouvertes aux effectifs inscrits. L'éducation nationale le fait tous les ans et tous les ans on a le bilan des ouvertures et des fermetures de classes. C'est la première interrogation. Comment on va combiner le zonage souple avec cet enjeu-là sachant que les ouvertures et les fermetures de classes, après on est obligé de les négocier parce qu'on n'a pas forcément la place de le faire ? Deuxième aspect des choses, on n'ignore pas que sur le centre-ville, on a une pression des effectifs qui ne cesse de s'accroître et ça ne va pas s'arranger avec les constructions nouvelles qui vont être livrées bientôt, d'où à Marie Laurencin la création de 2 classes supplémentaires dans des modulaires, l'ouverture d'une classe supplémentaire aussi en élémentaire cette fois-ci à Théry. On va avoir des marges de manœuvre qui vont être limitées finalement et moi l'interrogation que j'aie, c'est quelle liberté on va laisser aux habitants du centre-ville de choisir ? Parce qu'on dit, on va faire un zonage souple, mais qui va choisir l'affectation ? Est-ce que la préférence puisqu'il va y avoir des adresses de référence, donc en réalité on reste sur le zonage à la classique. On est rue machin, donc si on est rue Claret par exemple on envoie les enfants à Théry. Je ne sais pas d'ailleurs si c'est ça, mais je crois que c'est ça, mais si on permet à quelqu'un qui habite rue Claret d'envoyer ses enfants au choix à Théry, à Jaurès, à Malvitte, peut-être que tout le monde va choisir Théry et on va devoir dire aux gens : « Écoutez, je suis désolé, mais on a trop de monde à Théry, on n'a pas assez de monde à Malvitte et puis on a les effectifs qui sont justes à Jaurès, donc on vous envoie de Théry à Malvitte. » Et là, c'est là où les difficultés vont commencer parce que si on laisse choisir, enfin si cette sectorisation souple, c'est laisser choisir les habitants... Alors, si la sectorisation souple, alors si ce n'est pas choisir les habitants, ça ouvre une deuxième difficulté qui est complètement inverse, c'est qu'on va avoir des gens qui vont être sectorisés par défaut sur une école et à qui on va dire : « Non, non, mais écoutez là, je suis désolé, mais l'école est pleine. » De toute façon, toutes les écoles vont être pleines dans le centre-ville.

Donc, la seule solution qu'on a, c'est on vous déplace sur je ne sais pas, allez au hasard on était sectorisé sur Jaurès, on doit aller à Malvitte parce qu'en réalité Malvitte aujourd'hui n'est pas dans la sectorisation centre, c'est plutôt Vignois, Madeleine, Malvitte. Donc, qu'est-ce que vont dire... ? Enfin, comment on va pouvoir gérer ça avec les parents parce qu'on sait que c'est difficile les questions de sectorisation scolaire ? Est-ce qu'on est en capacité d'expliquer les choses ? Moi, ce que je vois dans ce dispositif, c'est qu'on se donne une souplesse, non, mais on se donne une souplesse pour pouvoir envoyer les gens là où il y a de la place parce qu'on est en train un peu de craquer en termes d'effectif et que les écoles deviennent trop petites finalement par rapport à l'augmentation de population. Donc, je crains que la présentation qui nous est faite soit une présentation un peu idyllique et qu'en réalité on aille vers des difficultés de gestion de nos effectifs et qu'on augmente le mécontentement des gens qui imaginent que leurs enfants iront dans une école et qu'on sectorisera en réalité dans une autre école faute de place. »

Monsieur le Maire :

« Madame Caumont va vous rassurer. »

Madame CAUMONT :

« Moi, je vais vous rassurer par rapport à ça. Sur le flux des nouveaux arrivants, il n'y en a pas vraiment. Les habitations n'ont pas donné vraiment un grand afflux de population. C'est vraiment à la marge. Sur la question comment on travaille, moi je suis fière d'avoir un service qui est proche de la population. C'est-à-dire rien ne se fait sans l'accord de ces parents. Il y a des critères, on vous l'a dit, ce sont des critères humains, ce sont des critères de loi aussi. Quand on a quelqu'un qui habite par exemple, je dis n'importe quoi, Les Grands Champs, il va dans une des écoles en bas. Traverser la rue pour aller à Genevoix, ce n'est pas très loin. On a aussi cette façon de faire où on rapproche les habitations des écoles. Il faut arrêter de dire que les écoles c'est très loin, ce n'est pas sectorisé, on fait pour le mieux et je vous assure Monsieur Sabouret, je n'ai aucun problème avec les parents, on leur explique, on prend le temps, les enseignants connaissent le problème, sont aussi dans la même philosophie et donc on n'a pas de souci de ce côté-là. Effectivement, si je dis à quelqu'un que les écoles du centre sont saturées, je vous envoie aux Marronniers ou je vous envoie à la Fauconnière où il y a un très bon climat scolaire là-bas puisque c'était vraiment le secteur où il n'y avait pas de problème, il va dire : « Non, parce que c'est trop loin », mais dans les écoles qui sont l'une à côté de l'autre, il est où le problème ? Les parents l'acceptent bien et on n'a aucun souci de ce côté-là, rassurez-vous. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Après évidemment c'est une expérimentation, il y aura évaluation. C'est évident. Très bien. Nous allons donc délibérer. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 18 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 6 Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces relatives au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'École Albert Camus comprenant la construction d'un restaurant scolaire à Gonesse.

Monsieur le Maire :

« Très bien. L'essentiel justement, c'est le choix de la Commission d'Appel d'Offres sur le groupement ARTIBAL et Consorts. Nous prenons acte puisque c'est une prise d'acte évidemment d'abord. Néanmoins, il faut voter puisqu'il y a quand même aussi l'autorisation donnée au Maire. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE la demande de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) pour une opération mixte comprenant des logements et des commerces îlot Mairie.

Monsieur CAURO :

« Vous savez qu'en 2005 on a créé la ZAC multisites, donc la zone d'aménagement concertée qui avait plusieurs îlots sur la Ville en centre-ville et notamment dans le quartier Saint Blin et la Madeleine. Il y avait un îlot qu'on appelait l'îlot n° 5 « îlot Mairie » qui est en face de la Mairie où il y a eu la construction où OGIC a conçu un programme immobilier en 2008 en accession à la propriété et également ce programme a permis de réaliser un espace public central d'environ 700 m², dénommé Place Irène et Frédéric Joliot Curie ainsi que la voie d'accès au 75 rue de Paris à la nouvelle copropriété. Aujourd'hui, on parle du reste de l'îlot où la Ville est propriétaire du 2 rue de l'Hôtel Dieu qui est l'ancien C.L.V.A. Grand Paris Aménagement s'est rendu propriétaire de l'ancien coiffeur et puis en 2019 la Ville a préempté les parcelles 67 rue de Paris, c'est un immeuble qui est fermé en face de la Mairie et le 6 rue de l'Hôtel Dieu, c'est la maison qui a du caractère qui est du côté de la salle de sports sur la rue de l'Hôtel Dieu. On a donc travaillé sur ce périmètre pour élaborer un projet qui pourrait donc comporter, je dirais... L'idée, alors on a travaillé plusieurs années avec la S.C.I. SARLY qui est le propriétaire du double 6 qui avait présenté un projet, mais finalement qui n'a pas abouti. Aujourd'hui, on travaille sur un projet qui permettrait de réaliser une nouvelle brasserie, une belle brasserie en coin de l'angle de la rue de Paris et de la rue de l'Hôtel Dieu. Également, il y a le laboratoire d'analyses qui voudrait se délocaliser pour avoir des locaux plus fonctionnels et donc qui pourrait se retrouver là et qui est très intéressé également. Cette opération pourrait s'inscrire dans le programme Action Cœur de Ville et bénéficiaire de subventions Action Cœur de Ville avec une hauteur maximum de R+2 + combles. On a travaillé ça avec l'architecte des bâtiments de France et puis bien sûr on garderait la maison qui a du caractère qui est sur la rue de l'Hôtel Dieu. Cet îlot, je vous l'ai présenté lors de la modification n°3 du P.L.U. Je vous ai expliqué les parcelles qui nous appartenaient, il y a 4 parcelles qui ne nous appartiennent pas et on lance une Déclaration d'Utilité Publique afin d'assurer la maîtrise foncière de l'îlot et de faire une opération d'ensemble. Aujourd'hui, la Déclaration d'Utilité Publique qu'on va demander au Préfet, il y a une première phase administrative qui va durer environ 6 mois et puis ensuite il y a la phase judiciaire donc qui peut s'étendre jusqu'à 1 an avec la visite des biens, la fixation des prix et le juge d'expropriation. On a essayé de négocier, mais les propriétaires aujourd'hui sont trop gourmands, donc il faut passer par une Déclaration d'Utilité Publique. On vous demande d'approuver cette demande et d'autoriser le Maire, je dirais, à faire la procédure qui suit. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Intervention sur ce point ? »

Monsieur SABOURET :

« Nous allons nous abstenir dans la continuité de ce que nous avons fait sur le P.L.U. lors des précédentes séances qui concernait le même secteur. »

Monsieur le Maire :

« D'accord. Abstention. Très bien. Nous délibérons. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 18 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 6 Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

PREND ACTE du bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2021.

Monsieur CAURO :

« Alors, comme chaque année, on doit faire le bilan des cessions et des acquisitions réalisées par la Ville, mais également soit par les établissements publics qui interviennent pour la Ville ou les aménageurs. Vous avez le bilan, je vous passe les régularisations foncières qui sont à 1 euro. La Ville a acquis essentiellement cette année un pavillon au Clos Saint Paul pour réaliser une nouvelle voie et puis également une parcelle sur le Parc de la Patte d'oie qui ne nous appartenait pas encore. En cession, on a cédé l'ancienne autoécole rue de Paris qui est en cours de transformation en logements au propriétaire du reste de l'immeuble qui a acheté ce local. L'Établissement Public Foncier a acquis des parcelles au chemin vert où il y avait une Déclaration d'Utilité Publique, mais toutes les parcelles ont été acquises par négociation, on n'est pas passé par le juge de l'expropriation et l'Établissement Public Foncier a également acheté ce qu'on appelle l'ancienne propriété Brochu à l'angle de la rue du Général Leclerc et de la Place du 8 mai qui rentre dans le programme dont on a parlé le mois dernier sur toute la rue Général Leclerc réalisé par 13F et donc c'est aussi une propriété qui va être rachetée et donc ça se rajoute au prix d'acquisition avec d'autres parcelles comme je l'ai expliqué le mois dernier. Enfin, Grand Paris Aménagement a cédé des terrains dans le lotissement de la Madeleine puisqu'au fur et à mesure que les gens ont leur permis de construire et que celui-ci est purgé, ils signent l'acquisition. Voilà pour le bilan. J'ai demandé qu'on vous joigne à ce bilan qui est juste un flux, la liste du patrimoine bâti pour éviter d'avoir de nouveau la question. Vous avez tous la liste du patrimoine bâti de la Ville. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Voilà. C'est fait. Je vous propose de prendre acte de ce bilan des cessions. Donc, nous prenons acte. Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE la cession d'un délaissé foncier, dépendance du domaine privé communal, cadastré ZS 607, à Monsieur Hakim MANSOOR.

Monsieur CAURO :

« Il s'agit d'une petite régularisation foncière. Vous savez que dans beaucoup de quartiers, il y a des délaissés fonciers notamment des anciens chemins qui sont souvent occupés par les riverains qui n'ont pas, je dirais, d'utilité publique. Monsieur MANSOOR qui a besoin de faire une extension de sa maison, nous a demandé d'acheter cette petite parcelle qui n'est pas utilisée par la Ville... Le service des Domaines l'a estimée à 70 euros le m² carré, ça représentait 4 000 euros. Comme ça représente un certain coût pour un particulier, on vous propose de la céder à 3 600 euros, c'est-à-dire le prix de 70 euros minoré de 10 %. »

Monsieur le Maire :

« Y a-t-il des observations ? Pas d'observations ? Nous délibérons. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AM 182 et du lot A, tel qu'issu du plan de division de la parcelle AM 61 sis 1 et 3 rue de la Malmaison pour incorporation au domaine public routier.

Monsieur CAURO :

« Il s'agit du programme PICHET qui se termine, de constructions de logements, à la place là où il y avait l'ancien garage Peugeot et les serres municipales. En fait, il a fallu faire un local pour R.G.D.F. pour installer un transformateur. Il n'a rien à faire dans la copropriété. Il s'agit de 4 m² qui vont être cédés au domaine public routier communal et puis sur le devant vous avez le plan, l'immeuble fait un petit décroché par rapport au trottoir et là ce sont 2 m² qu'il faut..., qu'on va intégrer au domaine public. Donc, ça fait 6 m² qu'on va acheter au prix d'un euro. C'est au prix symbolique, c'est juste une régularisation foncière. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Nous pouvons délibérer unanimement, je pense, sur ce sujet. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame DE ALMEIDA

APPROUVE le versement d'une subvention à l'association « Neuf de Cœur ».

Madame DE ALMEIDA

« Après plusieurs mois de travaux de réhabilitation du complexe sportif Eugène Cognevaut, pour l'inaugurer la Ville souhaitait lui donner le nom d'un sportif de niveau international, reconnu dans le domaine footballistique. Le choix s'est porté sur Jean-Pierre Papin au regard de son immense carrière, mais aussi pour sa personnalité et ses valeurs. C'est ainsi que nous avons pu inaugurer le terrain en sa présence le 29 mai dernier pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Pour ceux qui étaient présents, vous avez pu voir le grand succès que cela a pu avoir, les autographes qui étaient demandés. Moi, j'ai été impressionnée de voir tous les tout petits qui venaient lui courir après. Donc, très connu ! Voilà. Au-delà de sa grande carrière sportive, Jean-Pierre Papin est très impliqué aux côtés de son épouse au sein de l'association caritative « Neuf de Cœur » qu'il a fondée et cette association a été reconnue d'intérêt général le 18 octobre 2010. Elle a pour vocation d'apporter information et soutien aux familles dont les enfants souffrent de lésions cérébrales. Alors, pourquoi « Neuf de Cœur » ? Neuf, c'était le numéro fétiche de Jean-Pierre Papin lorsqu'il était joueur professionnel à l'Olympique de Marseille et en équipe de France et Cœur, c'est le symbole de la vie et de l'amour porté par les parents à leurs enfants. Alors, leur domaine d'intervention : accompagner, aussi bien sur le plan moral que matériel, des familles dans leurs démarches. Participer au financement de certains programmes de rééducation d'enfants de familles adhérents. Rechercher de nouvelles techniques de rééducation en partenariat avec le corps médical et paramédical, français et étranger. Informer les familles sur les dernières techniques et traitements notamment via un bulletin semestriel. Rompre l'isolement des parents en favorisant les échanges entre eux. Rechercher les financements de partenaires professionnels et particuliers. Chaque année, ils aident environ 400 familles et chaque action vise à rompre l'isolement des parents qui sont souvent démunis face au handicap de leur enfant et ils soutiennent financièrement certaines familles pour les aider à contribuer aux dépenses liées aux coûts élevés des traitements et aux programmes de stimulation neurologique. Ils soutiennent jusqu'à 1 000 euros par enfant par an. Leurs sources de financements, ce sont les cotisations de ses adhérents, les dons et les bénéfices des manifestations dédiées. Aujourd'hui, sensible à cette action menée par la famille Papin qui s'inscrit dans la droite ligne de sa politique et de son engagement fort dans le domaine du handicap, la Ville souhaite soutenir l'association « Neuf de Cœur » en lui assurant le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 euros. »

Monsieur le Maire :

« Merci, Madame de Almeida. D'abord, finalement tout le monde se rappelle que cette journée a été une belle manifestation très réussie à tous points de vue et en même temps effectivement un événement, un honneur pour nous d'accueillir Jean-Pierre Papin. Il a été rappelé l'enthousiasme toutes générations confondues et l'étonnement pour les plus jeunes. Il a été très acclamé évidemment. On ne compte plus les photos qui ont été faites ce jour-là.

En même temps, notre engagement de soutenir l'association, c'est la moindre des choses parce que rappelons qu'il est venu à titre gracieux et que donc c'est la moindre des choses et comme ça vient d'être rappelé ils interviennent auprès des familles donc à hauteur de 1 000 euros par an, eh bien nous contribuerons ainsi à ce que « Neuf de Cœur » puisse soutenir 5 familles supplémentaires ou de plus, enfin je ne sais pas, mais c'est bien la moindre des choses que nous pouvions faire. Donc, oui, s'il y en a qui souhaitent intervenir, bien évidemment on peut. Madame Rakotozafiarison. »

Madame RAKOTOZAFIARISON :

« Je voulais juste savoir sur quel budget. »

Monsieur le Maire :

« C'est sur un budget disponible de la Ville. Il n'y a aucun problème. Très bien. Donc, nous délibérons. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE l'objectif d'élargissement du dispositif de l'accueil occasionnel au sein de crèche interentreprises People and Baby « Dessine-moi un mouton » et **PROCÈDE** au retrait d'un avenant n° 1 au contrat de réservation de berceaux.

Madame MAILLARD :

« La Ville compte depuis 2011 dans son offre d'accueil du jeune enfant un contrat de partenariat avec la crèche interentreprises « Dessine-moi un mouton » située ZAC des Tulipes. Sur la capacité totale de 60 places dont dispose cette structure, 13 berceaux y sont aujourd'hui réservés pour les familles gonessiennes. Il apparaît aujourd'hui que les besoins des familles ont évolué, le développement du télétravail et la nécessité d'accueillir d'urgence, conduisent la Ville à souhaiter mettre en place un élargissement de l'accueil occasionnel. Pour mémoire, l'accueil occasionnel est un accueil ponctuel. Cette solution de garde est réservée prioritairement aux enfants dont l'un des parents est sans activité professionnelle ou en recherche (formations, entretiens d'embauches, etc.). C'est aussi une possibilité intéressante pour des parents qui doivent se libérer quelques heures pour des impératifs. La Ville est de plus en plus fréquemment amenée à devoir proposer cette solution alternative en adéquation avec les évolutions précédemment évoquées. Par ailleurs, c'est aussi un dispositif vivement encouragé par la C.A.F. qui en a fait un des critères d'éligibilité au « Bonus territorial » versé dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globalisée, en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse, qui notamment prévoit et finance des « places insertion ». La Ville désire donc se saisir de cette opportunité pour revoir son cahier des charges en matière de contractualisation de réservation des berceaux en intégrant cet autre axe, dans un esprit d'uniformisation par rapport à l'ensemble des établissements accueillant les jeunes enfants gonessiens, ceci pour mettre son offre d'accueil à un niveau satisfaisant, et ce sans attendre afin d'intégrer ce nouveau dispositif dans la Convention Territoriale Globalisée. Pour répondre à ces objectifs, il convient de revoir les termes de la convention qui nous lie à People & Baby en prévoyant le retrait de l'avenant n° 1 au contrat de réservation de berceaux ainsi que de la délibération de rattachement et la passation d'un nouveau marché à procédure adaptée pour l'année 2022-2023. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer et d'approuver l'objectif fixé par la Ville et les conditions de sa mise en œuvre. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Merci. Des questions sur ce sujet ? Non. Monsieur YILDIZ.

Monsieur YILDIZ :

« Moi, j'ai une question. C'est quoi comme type de contrat qui nous lie avec la Société ? Parce qu'on nous dit dans la proposition de délibération, préciser qu'un nouveau marché à procédure adaptée pour l'année 2022-2023 y sera substitué. Aujourd'hui, c'est un marché ou c'est autre chose ? »

Madame MAILLARD :

« C'est un marché pour lequel nous avons fait un avenant, mais étant donné qu'on est en train de négocier actuellement avec la Caisse d'Allocation Familiale sur la nouvelle convention territoriale et qu'on va faire des fiches projets pour chaque structure, on relance la procédure. Donc, pour 1 an on va faire un marché adapté et après on va relancer la procédure et en mettant effectivement cet accueil occasionnel dans cette convention parce qu'avant c'étaient des places qu'on avait réservées dans le cadre de l'entreprise. En fait, c'étaient des places privées, mais maintenant l'ensemble des structures petite enfance fonctionne en multi-accueil avec des accueils occasionnels et dont on veut le mettre vraiment dans la convention, ce qu'on n'avait pas mis avant puisque ça n'existait pas. Ce n'était pas ce mode d'accueil qui était privilégié. En 2011, c'étaient surtout des accueils 4 ou 5 jours, mais maintenant ça a beaucoup varié, les besoins des familles sont tout à fait différents. Donc, il faut qu'on s'adapte et la C.A.F. nous demande aussi de nous adapter parce que sur chaque place d'insertion nous avons une subvention de 1 000 euros. Donc, on est aussi à la recherche de subvention avec la Caisse d'Allocation Familiale et de répondre aux critères sur la petite enfance. »

Monsieur le Maire :

« Merci pour cette précision très complète. Donc, nous pouvons délibérer. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

ATTRIBUE les subventions aux associations d'anciens combattants pour l'année 2022.

Monsieur DUBOIS :

« Nous avons cinq associations d'anciens combattants qui ont renouvelé une demande de subvention dans le cadre de leurs dépenses de fonctionnement, à savoir le Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants de Gonesse, la 1691^{ème} Section de la Médaille Militaire, le Souvenir Français, la F.N.A.C.A. et la R.A.C. qui est l'Association Républicaine des Anciens Combattants, tout ça pour un montant de 3 050 euros selon différentes subventions dont vous avez le tableau. Il vous est demandé d'approuver la demande de subventions. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Merci. Y a-t-il des observations ? Pas d'observations. Nous délibérons. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

APPROUVE les modifications des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val-d'Oise (SMDEGTVO).

Monsieur DUBOIS :

« Alors, en fait en fin de compte le Comité syndical qui s'est tenu le 21 avril 2022 a déposé à l'assemblée délibérante la modification de ses statuts qui s'appelaient avant le Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val-d'Oise et a proposé de changer les statuts en les modifiant en devenant le Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise, c'est-à-dire le S.D.E.V.O. C'est-à-dire qu'il diminue la longueur du nom de l'appellation et en même temps il nous est demandé à l'occasion de ces modifications des statuts, les communes sont également appelées à préciser, conformément à l'article 3.4 et 3.5 des statuts, leur décision quant à l'adhésion ou non au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » et à la compétence facultative « Infrastructures de charge. » Donc, il nous est demandé d'approuver les statuts, le nouveau nom, de décider de ne pas adhérer au Syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » et de décider de ne pas adhérer non plus au Syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Je pense que tout le monde est d'accord. Nous délibérons. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire :

« En application de l'article 38 du règlement intérieur du Conseil municipal, j'ai reçu 2 questions orales du Groupe « Un nouveau souffle pour Gonesse. » Première question qu'a posée Monsieur Sabouret concernant le ramassage des bacs d'ordures ménagères dans les zones pavillonnaires. Je lui laisse présenter sa question. Évidemment, ensuite si la Vice-présidente du SIGIDURS et Monsieur DUBOIS veulent intervenir, ils le pourront, mais je donnerai quelques éléments de réponse d'abord. »

Monsieur SABOURET :

« Oui, on exerce d'une certaine manière un droit de suite puisqu'il y a exactement 1 an lors du Conseil de juin 2021, nous avons posé la question effectivement de la fréquence du ramassage des bacs d'ordures ménagères dans les zones pavillonnaires puisqu'en juin 2021, c'est-à-dire il y a 1 an, nous sommes passés de 2 x semaine à 1 x semaine. Cette réforme avait été imposée aux Gonessiens sans concertation par le SIGIDURS C'est avec l'accord des élus de Gonesse qui siègent au sein de cet organisme que cela nous avait été précisé en réponse à la question que nous avons posée. Or, les élus des oppositions que nous sommes avaient pris l'initiative à l'époque d'une pétition qui avait été signée par environ 1 000 personnes ce qui n'est quand même pas rien pour réclamer le retour aux 2 ramassages par semaine dans les zones pavillonnaires puisque dans les collectifs on a une fréquence qui est différente. Nous étions intervenus également lors du Conseil pour demander solennellement de conserver les 2 ramassages et vous nous aviez opposé une fin de non-recevoir assez abrupte. Or, 1 an après, maintenant on a du recul, que constatons-nous ? Beaucoup d'insatisfactions sur cette question de la part de nos concitoyens, surtout lorsque pour cause de voiture mal garée lors du changement de côté pour le stationnement alterné tous les 15 jours, ça arrive, le camion n'a pas pu passer et qu'il faut attendre 1 semaine de plus pour que la poubelle soit ramassée. En cas de grosse chaleur, on a eu un épisode il y a quelques jours, l'odeur est épouvantable. En résumé, nous avons moins de services, pas de jours de ramassage des encombrants contrairement aux communes voisines et à l'automne on va nous augmenter d'ailleurs notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisqu'on a un taux d'augmentation des bases de taxe qui va mécaniquement faire augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Donc, notre question est simple. Devant le mécontentement général que nous continuons à enregistrer, on continue à avoir des concitoyens qui se plaignent du passage l'année dernière de 2 à 1 ramassage par semaine. Envisagez-vous de demander des comptes au SIGIDURS ? Allez-vous demander de revenir aux 2 jours de ramassage des poubelles dans les zones pavillonnaires ou allez-vous laisser passivement, je dirais, la situation se dégrader sur un sujet du quotidien pourtant essentiel, celui de la salubrité publique et la propreté ? Plus globalement, j'élargis la question sur la fin, envisagez-vous des mesures pour améliorer la collecte des déchets qui pose également souci dans les zones d'habitat collectif avec des dépôts d'ordures un peu partout notamment à côté des bornes enterrées qui devaient être modernisées ? Je me souviens d'un échange lors d'un Conseil de quartier. Elles devaient être modernisées avec des ouvertures plus grandes et un pédalier commandant l'ouverture, ce qui à ce jour, j'ai fait un peu le tour des poubelles si je puis m'exprimer ainsi, n'est toujours pas le cas et on constate effectivement une inadaptation des bornes enterrées par rapport aux besoins. Ça se pose surtout pour les bornes jaunes, donc ramassage papier/carton, on a vraiment des ouvertures qui sont trop petites. Voilà les 2 questions. La suite, sur le ramassage des poubelles ordures ménagères uniquement dans les zones pavillonnaires. Est-ce qu'on reste à la situation actuelle ou est-ce qu'on continue à se battre pour retrouver les 2 jours par semaine ? Et puis deuxième question, dans les zones d'habitat collectif, qu'est-ce que vous envisagez pour les bornes enterrées et notamment sur la modernisation des bornes enterrées ? »

Monsieur le Maire :

« D'abord, sur le SIGIDURS il est évident que la Ville est très vigilante et demande toujours des comptes et d'autant plus que nous avons d'abord un élu qui est délégué à la propreté et très attentif au sujet et puis une première Adjointe qui est aussi Vice-Présidente du SIGIDURS. C'est relativement facile et les contacts le sont tout autant.

La question, c'est que bon cette affaire l'année dernière on s'en rappelle au moment des élections cantonales a été sujet à une petite exploitation politique qui laisse un peu le jeu classique, mais c'est vrai que c'était mal venu et moi je l'ai dit au SIGIDURS mais je n'ai pas été suffisamment attentif sans doute, mal venu de... Nous étions les derniers, la dernière série de communes à passer dans le nouveau dispositif et au moment des élections départementales. Ce n'était pas le moment, ce qui a créé de l'incompréhension et finalement ce qui a été exploité, mais aujourd'hui 1 an après, 1 an après les gens sont-ils toujours disposés à pétitionner éventuellement ? C'est à vérifier parce qu'en tout cas nous nos indicateurs, c'est-à-dire les remontées que nous pouvons avoir ne l'indiquent pas, mais ceci dit il faut toujours bien évaluer les choses. Donc, ça reste peut-être à préciser. En tout cas, il y a eu un effet positif qui a été recherché, c'est..., alors non pas sur une diminution puisqu'il y a une stabilité du tonnage des ordures ménagères observée, mais par contre il y a une amélioration. Notez-le bien parce que c'est important, n'oubliez pas que dans cette affaire on recherche évidemment à améliorer les performances de collecte des recyclables et ça veut dire qu'on s'efforce avec cet objectif d'améliorer le tri que font les habitants. Je crois qu'aujourd'hui où on parle beaucoup des déchets à nouveau, on en parle depuis longtemps, mais aujourd'hui c'est tout aussi nécessaire pour toutes les raisons que je n'ai pas besoin de rappeler, en 1 an il y a eu une amélioration significative de quasiment 9 % sur l'effort de tri fait par les habitants. Donc, ça, c'est un point. Alors, ensuite il y a aussi une dotation, je rappelle que ce sont uniquement les secteurs pavillonnaires qui sont concernés, il y a une dotation d'un bac pour les déchets végétaux accompagnée d'un service de collecte en porte-à-porte qui également lui a permis de noter une progression de quasiment 40 % des tonnages collectés et donc valorisés. C'est aussi la valorisation qui est importante. Je pense que là ça fait partie de l'évaluation et pour le SIGIDURS c'est le côté positif. Maintenant, je pense aussi pour les habitants certainement, mais je vais laisser parler ceux qui sont les plus engagés dans ces actions. Sur la question du stationnement gênant, le règlement de collecte prévoit un deuxième passage du camion, alors qui est fait. Alors, il peut y avoir peut-être des manquements, mais il ne faut pas non plus... En parallèle, l'équipage du camion peut prendre l'initiative d'informer la police municipale du stationnement gênant afin d'intervenir à chaque fois que c'est possible. Donc, ça nous permet d'identifier un peu les points noirs sur cette question : où sont les points noirs et de trouver des solutions, je l'espère rapidement. En ce qui concerne le plan de modernisation et de renouvellement du parc de bornes sur l'habitat collectif, il est engagé depuis déjà 3 ans, en particulier évidemment puisque dans le quartier de la Fauconnière ça se justifie et donc à ce jour il y a une dizaine de bornes qui sont en fabrication pour ce quartier selon un modèle qui a été vu en concertation avec la Ville. Donc, je pense qu'il y a encore à progresser et sur la Fauconnière le sujet c'est aussi quand même le comportement en partie des habitants quand même, c'est très visible et des bailleurs. Enfin, sur le taux de la T.O.M. qui est fixé, je rappelle par la Communauté d'agglomération. Il reste stable à 6,94 % comme c'est le cas depuis plusieurs années. Alors, toutefois ce taux étant indexé sur la valeur locative du logement, on ne peut pas présager tout à fait de son évolution et du produit de la T.O.M. dans les années à venir, mais ça, c'est assez classique en matière de fiscalité. On ne peut jamais dire ce que sera tout à fait l'avenir. Alors, Madame Caumont et Monsieur Dubois ensuite. »

Madame CAUMONT :

« Merci, Monsieur le Maire. Moi, je voudrais juste rappeler quelque chose, la collecte des ordures c'est l'intercommunalité. Ça s'est passé en 2017-2018. Monsieur Sabouret, vous étiez, il me semble Conseiller intercommunal et on a tous voté cette optimisation. J'ai l'impression que vous l'apprenez comme ça par hasard. Si, vous y étiez, reprenez les textes, vous allez voir que je ne raconte pas de bêtises. Après une année effectivement, tous les mois je fais une réunion d'exploitation avec le SIGIDURS en présence de Véolia puisque c'est lui qui collecte. Véolia, on leur impose des pénalités quand ils ne passent pas. Sur les questions sur les habitations, j'ai demandé au SIGIDURS sur deux quartiers de regarder comment ça se passe. En fait, le problème des pavillonnaires, ce n'est pas partout. On a fait des sorties avec mes collègues. Par exemple, là où habite Monsieur Barfety la question de la collecte ne se pose pas du tout. Ce n'est pas un quartier qui a souffert de cette optimisation de la collecte. Par contre, effectivement, on a des quartiers ou des ruelles où il y a énormément de personnes qui habitent, ça pose effectivement le problème. Le problème des cartons, le carton normalement quand ce sont de grands cartons ça passe à la déchetterie.

Je rappelle que la déchetterie est ouverte même le dimanche et que les gens peuvent aller emmener ce qui est gros. Les gens les mettent dans la grande poubelle sans les déchirer. Le constat, on l'a fait et finalement le SIGIDURS. prend quand même les cartons qui restent dans les côtés pavillonnaires et même les sacs de poubelle noirs quand ils sont déposés devant. Au départ ils n'avaient pas le droit de les prendre, ils n'avaient le droit que de prendre uniquement les poubelles et finalement on a décidé

avec le prestataire de ne laisser aucune poubelle à côté. Il y a des choses qui se font et tous les mois j'en fais aussi avec mon collègue, ils ont une relation directe. J'ai beaucoup de Gonessiens qui m'appellent et qui sont et je le dis toujours satisfaits de la réponse parce que le SIGIDURS est présent et parce qu'il répond. Après, on a des couacs. Je ne dis pas que tout est bien, tout n'est pas bien. Il y a des choses qui se font. Là, on est en train de réfléchir, peut-être que je vais laisser à ce moment-là mon collègue parler du reste et on est en bonne voie, mais sur l'optimisation on ne passera pas à 2 collectes par semaine comme avant pour la simple raison quand il y a eu une enquête en fait la poubelle généralement il n'y a pas assez dedans et c'est comme ça que ça a été fait pour l'optimisation et on a voté ça en intercommunalité. Vous l'avez voté aussi. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Alors, Monsieur Dubois en quelques mots complémentaires. »

Monsieur DUBOIS :

« Quelques mots vraiment complémentaires, c'est vrai qu'on a remis des volumes supérieurs à certaines personnes sur des poubelles de manière à ce qu'elles aient de la place pour mettre une collecte par semaine. Ça a permis aussi de refaire du tri ce qui veut dire que le tri, ça a bien amélioré les plastiques, les cartons... Les gens trient plus facilement parce que comme ça ils ne remplissent pas la poubelle. Avant, on ne triait pas, c'était vraiment n'importe quoi. Quand il s'agit des collectes, les gars sont en suivi sur les bennes et quand il y a un problème de collecte qui n'est pas ramassée parce qu'alternativement vous dites ça n'arrive pas parce que le lendemain ils repassent et des fois ils repassent même. Écoutez, à chaque fois je peux vous envoyer les rapports, on envoie les rapports. Non. Moi, j'ai régulièrement avec le SIGIDURS tous les mois un rendez-vous. J'ai un rendez-vous mensuel tous les mois et tous les rapports sont là. Je vais vous les donner, il n'y a pas de problème. On repasse systématiquement et s'il faut faire des pénalités, le SIGIDURS fait des pénalités à Véolia. »

Monsieur le Maire :

« Alors, pour conclure peut-être provisoirement, mais pour voir qu'on n'est plus tout à fait dans la situation d'il y a 1 an, évidemment s'il y a des situations particulières, on est prêt à regarder, mais donc il ne nous semble pas qu'il y ait parce que vous avez l'air de dire qu'il y a des gens mécontents. Je suis tout à fait disposé, Monsieur Dubois et Madame Caumont, à les rencontrer. Donnez-nous des noms. Très bien. »

Monsieur SABOURET :

« Attendez, Monsieur le Maire, dans les chiffres que vous avez signalés, il y a un chiffre de 9 % concernant les poubelles jaunes. Ma question ne portait pas sur les poubelles jaunes dans les zones pavillonnaires. Vous disiez qu'il y a 9 % d'augmentation, mais je n'ai pas bien compris de quoi dans la réponse que vous nous avez donnée. »

Monsieur le Maire :

« C'est l'obtention des performances de collecte des recyclables. »

Monsieur SABOURET :

« Mais ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'ils ont augmenté de 9 % les volumes ? »

Monsieur le Maire :

« Oui. »

Monsieur SABOURET :

« Oui, mais alors l'augmentation de 9 % des volumes, ce n'est pas énorme. »

Monsieur le Maire :

« Mais si. Avant, le système était différent. »

Monsieur SABOURET :

« Les gens triaient déjà, on avait déjà une poubelle jaune. La poubelle jaune, on l'a depuis 10 ans. »

Monsieur DUBOIS

« Oui, mais les gens ne triaient pas. »

Monsieur le Maire :

« Attendez, vous savez qu'il faut quand même savoir être concis. »

Madame CAUMONT :

« Tout ce qui est recyclable, les Gonessiens en mettent beaucoup dedans et aussi ils emmènent vers les endroits où on recycle. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Je vous rappelle que ce sont des questions orales qui ne doivent pas... C'est la raison pour laquelle je demanderai que dans la communication municipale on puisse publier ces résultats et qu'il y ait une évaluation voire même quelques petites interviews d'habitants. Vous me préparez ça s'il vous plaît et on verra s'il y a satisfaction réellement sur le terrain. La 2^{ème} question est posée par Madame Parsehian et là ça concerne le parc du Vignois et plus précisément le sort semble-t-il que réservent certains pas bien identifiés (le mauvais sort) aux oiseaux et notamment aux oies bernaches. Vous avez la parole. »

Madame PARSEIHIAN :

« Merci. Donc, une question sur le parc du Vignois qui est en service depuis 3 ans ouvert au public qui constitue une zone notamment de biodiversité dans ce milieu très urbanisé. Ce parc du Vignois constitue maintenant un lieu où les oiseaux peuvent venir s'abreuver et nicher et c'est le cas notamment des oies bernaches qu'on peut observer dans ce parc. Nous avons été alertés par des riverains et également des défenseurs de la nature qui observent très régulièrement voire quotidiennement les mouvements d'oiseaux sur ce site et qui ont indiqué que depuis fin mai, au moins 8 oies bernaches adultes et 30 oisillons auraient disparu et donc la question, c'est ces oiseaux ont-ils été éliminés pour protéger l'aéroport du Bourget et la circulation des avions ? Qui décide de ces actions sur la faune sauvage dans ce parc ? Est-ce le S.I.A.H. ? Est-ce la commune ? Est-ce qu'il y a d'autres moyens pour protéger les pistes du Bourget, notamment les avions au décollage que l'élimination notamment, l'effarouchement des oiseaux pour protéger les pistes ? »

Monsieur le Maire :

« Quelques réponses et le Vice-Président du S.I.A.H. pourra aussi compléter. Alors, évidemment nous, nous avons les mêmes informations que vous, ça ne va pas vous étonner et par les mêmes émetteurs que vous. Nous avons donc regardé auprès de la Préfecture, de la Direction Générale de l'Aviation Civile et du S.I.A.H. Peut-être que Claude Tibi pourra justement compléter à ce sujet. Il n'y a d'abord eu aucune autorisation de régulation des oies bernaches qui a été donnée. Alors, ça, c'est clair. Donc, ça veut dire qu'il s'est passé quelque chose, mais aucune autorisation. C'est vrai qu'il y a et vous l'avez rappelé, c'est depuis 3 ans que le parc a été mis en service et que la première année il y a eu alors là une régulation, malgré nous, autoritaire et préfectorale des oies bernaches. Évidemment, tout ça étant dû à une demande de l'aviation civile. D'ailleurs, j'avais protesté parce qu'on a été mis devant le fait accompli. On sait très bien que nous, on s'est investi dans ce projet, on en est fier et d'ailleurs nous avons un classement en E.N.S., c'est-à-dire en Espace Naturel Sensible qui vient de recevoir un avis favorable du département. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec la Présidente. Donc, ça nous permettra de poursuivre nos efforts dans ce secteur et pour le cadre de vie des Gonessiens bien évidemment. En même temps, c'est le renforcement de la biodiversité qui est recherché évidemment. Le travail qui a été mené en partenariat avec le S.I.A.H. pour rétablir le projet de renaturation qui a permis de rétablir le Croult dans son lit naturel sur 800 mètres, c'est aussi cet espace remarquable, sensible, maintenant reconnu comme tel. Ce sont évidemment aujourd'hui 85 espèces d'oiseaux différentes et n'oublions pas les poissons, 5 espèces de poissons, dont des brochets. C'est dire quand même qu'on atteint quand même un bon niveau en matière de biodiversité. on ne peut pas, en tout cas j'espère que ce n'est pas le sens de votre question, je ne l'ai pas compris comme ça, je l'ai compris comme une inquiétude et une volonté à juste titre de protéger ces oies bernaches.

En tout cas, nous, on est tout à fait sur la même longueur d'onde que vous, ce qui veut dire qu'il y a quelques personnes qui sont très attentives et qui surveillent et qui nous ont donc alertés comme vous. On n'a pas trouvé de traces de braconnage, en tout cas elles n'ont pas été relevées et encore une fois aucune campagne de régulation n'a été lancée par des institutions. La dernière étude sur le

vol des oies bernaches tend à démontrer que l'altitude basse à laquelle elles évoluent ne met pas en péril l'activité aérienne. C'est pourquoi on sera très vigilant et pas question que, comme ça a été fait il y a 2 ans, on ait un petit massacre d'oies bernaches. J'ai demandé à la police municipale de regarder aussi cette question, j'allais dire un peu d'enquêter, et on est attentif comme vous à ce que cet espace naturel sensible vive bien et que les oiseaux nombreux puissent y vivre normalement sans être menacés. Est-ce que Claude, tu voulais dire quelque chose ? »

Monsieur TIBI :

« Non, vous avez parfaitement résumé, Monsieur le Maire et effectivement moi-même j'ai posé la question à Éric CHANAL et j'attends sa réponse, mais très sincèrement on n'en a pas entendu parler nous. »

Monsieur le Maire :

« J'en profite pour dire que nous allons, cette année, terminer l'entrée du parc côté patrimoine espace habitat, l'entrée qui pour l'instant n'est pas achevée. Il y aura la démolition d'un ancien transformateur qui aujourd'hui n'est plus utilisé et puis de faire une entrée très qualitative d'espaces verts. Ça a le mérite d'être fait, ça n'était pas encore fait. On poursuit quand même l'aménagement de ce secteur et je crois qu'il est aujourd'hui un très bel espace. Merci. Je vous souhaite une bonne fin de soirée. La séance est levée. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.

Le Secrétaire de séance,



Christian CAURO